

Consultation relative à la stratégie renouvelée en matière de finance durable

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

Cette consultation est également disponible en [allemand](#) et en [anglais](#).

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne a adopté sa [communication relative au pacte vert pour l'Europe](#), qui renforce considérablement l'action de l'UE pour le climat et ses ambitions en matière de politique environnementale.

L'élaboration de cette stratégie de croissance nécessitera d'actionner un certain nombre de leviers, à commencer par la consécration dans la loi de l'objectif de neutralité climatique. Le 4 mars 2020, la Commission européenne a proposé une [loi européenne sur le climat](#) visant à ce que l'engagement politique de neutralité climatique à l'horizon 2050 devienne juridiquement contraignant. Cette proposition fait suite à la [déclaration par le Parlement européen de l'urgence climatique](#) le 28 novembre 2019 et aux [conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019](#) qui approuvent l'objectif de neutralité climatique de l'UE à l'horizon 2050.

La pandémie actuelle de COVID-19, en particulier, montre qu'il est absolument nécessaire de renforcer la durabilité et la résilience de nos sociétés et du fonctionnement de nos économies. Cela est nécessaire avant tout pour réduire le plus possible le risque que de telles urgences sanitaires ne se reproduisent à l'avenir. Plus les impacts climatiques et environnementaux s'aggravent, plus ce type d'urgence est susceptible de se produire. Parallèlement, il sera primordial de garantir la résilience et la capacité de nos sociétés et de nos économies à résister à de telles urgences et à s'en remettre. La pandémie de COVID-19 met en évidence certains des liens subtils et des risques associés à l'activité humaine et à la perte de biodiversité. Bon nombre des épidémies récentes (par exemple, le SRAS, le MERS et la grippe aviaire) peuvent être liées au commerce et à la consommation illégaux d'espèces animales sauvages souvent menacées. En outre, les experts suggèrent que la dégradation des habitats associée au réchauffement du climat peut favoriser un risque accru de transmission des maladies, car les agents pathogènes se propagent plus facilement au bétail et aux humains. Il est donc important, aujourd'hui plus que jamais, de faire face aux menaces multiples et souvent interdépendantes qui pèsent sur les écosystèmes et la faune sauvage afin de se prémunir contre le risque de pandémies futures et il est primordial d'en préserver et d'en renforcer le rôle en tant que puits de carbone et en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique.

Financer le pacte vert pour l'Europe et renforcer la résilience financière de l'économie, des entreprises et des citoyens

Avant tout, la transition vers une économie durable impliquera d'importants efforts d'investissement dans tous les secteurs, ce qui signifie que les cadres de financement, tant publics que privés, doivent soutenir cette

orientation stratégique générale: ne serait-ce que pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques actuellement fixés pour l'horizon 2030, il faudrait effectuer d'ici là environ 260 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an jusqu'en 2030. Et à mesure que l'UE relèvera le niveau de ses ambitions en matière de réduction des émissions, les besoins d'investissement seront encore plus importants que les estimations actuelles. En outre, il sera nécessaire de réaliser des investissements importants dans le développement des compétences et la reconversion professionnelle de la main-d'œuvre afin que la transition soit juste pour tous. L'ampleur des besoins d'investissement dépasse donc largement la capacité du secteur public. En outre, si l'on veut réussir à résoudre et à inverser les crises liées au climat et à la biodiversité avant d'atteindre des points de basculement potentiellement dangereux, une grande partie des investissements doit être réalisée dans les 5 à 10 ans à venir. Dans ce contexte, un système financier plus durable devrait également contribuer à atténuer les risques actuels et futurs pour les habitats de la faune sauvage et la biodiversité en général et à soutenir la prévention des pandémies, telles que celle de COVID-19.

Dans ce contexte, le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe, le plan d'investissement pour une Europe durable, annoncé le 14 janvier 2020 vise à mobiliser l'investissement public et à contribuer au déblocage de fonds privés par l'intermédiaire du **budget de l'UE** et des instruments associés, notamment au moyen du programme InvestEU. L'objectif combiné est de mobiliser au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements durables dans les dix années à venir. En outre, pour le prochain cycle financier (2021-2027), le **plan d'investissement extérieur (PIE) et le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+)** seront disponibles pour tous les pays partenaires avec une nouvelle garantie pour l'action extérieure pouvant atteindre 60 milliards d'euros. Elle devrait permettre de mobiliser 500 milliards d'euros d'investissements durables. Enfin, la **Banque européenne d'investissement (BEI)** a publié le 14 novembre 2019 sa nouvelle stratégie en matière d'action pour le climat et sa politique de prêt dans le secteur de l'énergie qui prévoit notamment qu'à partir de fin 2020, le groupe BEI alignera toutes ses activités de financement sur les objectifs de l'accord de Paris. Cela comprend, entre autres mesures, l'arrêt du financement des projets liés aux énergies fossiles à partir de fin 2021.

Toutefois, la transition du système financier dans son ensemble n'est pas encore assez rapide. Des progrès substantiels restent à réaliser pour garantir que le secteur financier accompagne véritablement les entreprises sur la voie de la transition vers la durabilité, tout en continuant à soutenir les entreprises qui y sont déjà parvenues. Il sera également nécessaire de mettre en place les mécanismes de protection nécessaires pour soutenir les processus de décarbonation dans tous les États membres européens, les secteurs qui auront besoin d'un soutien accru, ainsi que les PME.

Pour toutes ces raisons, le pacte vert pour l'Europe a annoncé une stratégie renouvelée en matière de finance durable. Cette stratégie renouvelée s'appuiera sur les dix actions proposées dans le [plan d'action initial de 2018 de la Commission européenne intitulé «Financer la croissance durable»](#) qui a jeté les fondements pour réorienter les capitaux privés vers des investissements durables.

Alors que l'UE évolue vers la neutralité climatique et intensifie la lutte contre la dégradation de l'environnement, les secteurs financier et industriel devront subir une transformation à grande échelle, nécessitant des investissements massifs. Des progrès ont déjà été réalisés, mais il y a lieu d'intensifier les efforts. En se fondant sur les résultats du plan d'action intitulé «Financer la croissance durable», le contexte actuel exige une stratégie plus globale et plus ambitieuse. **La stratégie renouvelée en matière de finance durable sera principalement axée sur trois domaines:**

- 1. renforcer les fondements de l'investissement durable en créant un cadre favorable, doté des outils et des structures appropriés.** De nombreuses sociétés financières et non financières continuent de mettre excessivement l'accent sur les résultats financiers à court terme au lieu de privilégier leur développement à long terme ainsi que les défis et les perspectives en matière de durabilité.
- 2. accroître les possibilités d'avoir une incidence positive en matière de durabilité pour les citoyens, les établissements financiers et les sociétés.** Ce deuxième pilier vise à maximiser l'incidence des cadres et des outils de notre arsenal afin de mobiliser des «financements verts».

3. **Les risques climatiques et environnementaux devront être pleinement gérés et intégrés dans les établissements financiers et le système financier dans son ensemble**, tout en veillant à prendre dûment en compte les risques sociaux, le cas échéant. La réduction de l'exposition aux risques climatiques et environnementaux contribuera encore davantage au «passage à une finance plus soucieuse de l'environnement».

Objectifs de la présente consultation et liens avec d'autres consultations

La présente consultation est disponible pendant 14 semaines (jusqu'au 15 juillet). Elle vise à recueillir les avis et opinions des parties intéressées afin d'étayer l'élaboration de la nouvelle stratégie. Tous les citoyens, les autorités publiques, y compris les États membres, et les organisations privées sont invités à y contribuer. Compte tenu de la diversité des sujets soumis à la consultation, les parties intéressées peuvent choisir de ne répondre qu'à certaines questions. La section I (qui couvre les questions 1 à 5) s'adresse à toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, tandis que la section II (qui couvre les questions 6 à 102) s'adresse principalement aux experts car elle nécessite un certain degré de connaissances en matière de finances et de durabilité.

La présente consultation s'appuie sur un certain nombre d'initiatives et de rapports antérieurs et complète d'autres consultations de la Commission, notamment:

- Le [rapport final du groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable](#) (2018);
- Le [plan d'action de l'UE sur le financement de la croissance durable](#) (2018);
- La [communication de la Commission relative au pacte vert pour l'Europe](#) (2019);
- La [communication de la Commission relative plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe](#) (2020);
- Les [rapports publiés par le groupe d'experts techniques sur la finance durable](#) concernant une taxinomie européenne des activités durables, une norme de l'UE en matière d'obligations vertes, des méthodologies pour les indices de référence de l'UE dans le domaine du climat et la publication de références et d'orientations visant à améliorer la publication par les sociétés des informations liées au climat.

La présente consultation fait également référence à des consultations passées, en cours et à venir, notamment [à une consultation publique et l'analyse d'impact initiale concernant la révision éventuelle de la directive sur la publication d'informations non financières](#), l'étude d'impact initiale sur la révision de la directive Solvabilité II ou la consultation à venir sur la protection des investissements.

Nota bene: par souci de transparence et d'équité, **seules les réponses soumises au moyen du questionnaire en ligne seront prises en compte** et intégrées dans le rapport de synthèse. En cas de problème, ou si vous avez besoin d'une assistance particulière pour remplir le questionnaire, veuillez envoyer un message électronique à l'adresse fisma-sf-consultation@ec.europa.eu.

Pour en savoir plus:

- [sur la consultation](#)
- [sur le document de consultation](#)
- [sur la finance durable](#)
- [sur la protection des données à caractère personnel](#)

Informations vous concernant

* Langue de ma contribution:

- allemand
- anglais
- bulgare
- croate
- danois
- espagnol
- estonien
- finnois
- français
- gaélique
- grec
- hongrois
- italien
- letton
- lituanien
- maltais
- néerlandais
- polonais
- portugais
- roumain
- slovaque
- slovène
- suédois
- tchèque

* J'apporte ma contribution en tant que:

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="radio"/> Établissement universitaire /institut de recherche | <input type="radio"/> Citoyen(ne) de l'UE | <input type="radio"/> Autorité publique |
| <input type="radio"/> Organisation sectorielle | <input type="radio"/> Organisation de protection de l'environnement | <input type="radio"/> Syndicat |

- Société/organisation d'entreprises
- Organisation de consommateurs
- R ressortissant(e) d'un pays tiers
- Organisation non gouvernementale (ONG)
- Autres

* Prénom

* Nom

* Adresse électronique (ne sera pas publiée)

* Champ d'application

- international
- local
- national
- régional

* Nom de l'organisation

255 caractère(s) maximum

* Taille de l'organisation

- Microentreprise (de 1 à 9 salariés)
- Petite entreprise (de 10 à 49 salariés)
- Moyenne entreprise (de 50 à 249 salariés)
- Grande entreprise (250 salariés ou plus)

Numéro d'inscription au registre de transparence

255 caractère(s) maximum

* Pays d'origine

Indiquez votre pays d'origine ou celui de votre organisation.

- | | | | |
|--|----------------------------------|---|--|
| <input type="radio"/> Afghanistan | <input type="radio"/> Eswatini | <input type="radio"/> Kosovo | <input type="radio"/> Roumanie |
| <input type="radio"/> Afrique du Sud | <input type="radio"/> États-Unis | <input type="radio"/> Koweït | <input type="radio"/> Royaume-Uni |
| <input type="radio"/> Albanie | <input type="radio"/> Éthiopie | <input type="radio"/> Laos | <input type="radio"/> Russie |
| <input type="radio"/> Algérie | <input type="radio"/> Fidji | <input type="radio"/> La Réunion | <input type="radio"/> Rwanda |
| <input type="radio"/> Allemagne | <input type="radio"/> Finlande | <input type="radio"/> Lesotho | <input type="radio"/> Sahara occidental |
| <input type="radio"/> Andorre | <input type="radio"/> France | <input type="radio"/> Lettonie | <input type="radio"/> Saint-Barthélemy |
| <input type="radio"/> Angola | <input type="radio"/> Gabon | <input type="radio"/> Liban | <input type="radio"/> Saint-Christophe-et-Niévès |
| <input type="radio"/> Anguilla | <input type="radio"/> Gambie | <input type="radio"/> Liberia | <input type="radio"/> Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha |
| <input type="radio"/> Antarctique | <input type="radio"/> Géorgie | <input type="radio"/> Libye | <input type="radio"/> Sainte-Lucie |
| <input type="radio"/> Antigua-et-Barbuda | <input type="radio"/> Ghana | <input type="radio"/> Liechtenstein | <input type="radio"/> Saint-Marin |
| <input type="radio"/> Arabie saoudite | <input type="radio"/> Gibraltar | <input type="radio"/> Lituanie | <input type="radio"/> Saint-Martin |
| <input type="radio"/> Argentine | <input type="radio"/> Grèce | <input type="radio"/> Luxembourg | <input type="radio"/> Saint-Pierre-et-Miquelon |
| <input type="radio"/> Arménie | <input type="radio"/> Grenade | <input type="radio"/> Macao | <input type="radio"/> Saint-Siège |
| <input type="radio"/> Aruba | <input type="radio"/> Groenland | <input type="radio"/> Macédoine du Nord | <input type="radio"/> Saint-Vincent-et-les-Grenadines |
| <input type="radio"/> Australie | <input type="radio"/> Guadeloupe | <input type="radio"/> Madagascar | <input type="radio"/> Samoa |
| <input type="radio"/> Autriche | <input type="radio"/> Guam | <input type="radio"/> Malaisie | <input type="radio"/> Samoa américaines |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Azerbaïdjan	Guatemala	Malawi	Sao Tomé-et-Principe
<input type="radio"/> Bahreïn	<input type="radio"/> Guernesey	<input type="radio"/> Maldives	<input type="radio"/> Sénégal
<input type="radio"/> Bangladesh	<input type="radio"/> Guinée	<input type="radio"/> Mali	<input type="radio"/> Serbie
<input type="radio"/> Barbade	<input type="radio"/> Guinée-Bissau	<input type="radio"/> Malte	<input type="radio"/> Seychelles
<input type="radio"/> Belgique	<input type="radio"/> Guinée équatoriale	<input type="radio"/> Maroc	<input type="radio"/> Sierra Leone
<input type="radio"/> Belize	<input type="radio"/> Guyana	<input type="radio"/> Martinique	<input type="radio"/> Singapour
<input type="radio"/> Bénin	<input type="radio"/> Guyane	<input type="radio"/> Maurice	<input type="radio"/> Sint-Maarten
<input type="radio"/> Bermudes	<input type="radio"/> Haïti	<input type="radio"/> Mauritanie	<input type="radio"/> Slovaquie
<input type="radio"/> Bhoutan	<input type="radio"/> Honduras	<input type="radio"/> Mayotte	<input type="radio"/> Slovénie
<input type="radio"/> Biélorussie	<input type="radio"/> Hong Kong	<input type="radio"/> Mexique	<input type="radio"/> Somalie
<input type="radio"/> Bolivie	<input type="radio"/> Hongrie	<input type="radio"/> Micronésie	<input type="radio"/> Soudan
<input type="radio"/> Bonaire, Saint-Eustache et Saba	<input type="radio"/> Île Bouvet	<input type="radio"/> Moldavie	<input type="radio"/> Soudan du Sud
<input type="radio"/> Bosnie-Herzégovine	<input type="radio"/> Île Christmas	<input type="radio"/> Monaco	<input type="radio"/> Sri Lanka
<input type="radio"/> Botswana	<input type="radio"/> Île de Man	<input type="radio"/> Mongolie	<input type="radio"/> Suède
<input type="radio"/> Brésil	<input type="radio"/> Île Norfolk	<input type="radio"/> Monténégro	<input type="radio"/> Suisse
<input type="radio"/> Brunei	<input type="radio"/> Îles Åland	<input type="radio"/> Montserrat	<input type="radio"/> Suriname
<input type="radio"/> Bulgarie	<input type="radio"/> Îles Caïmans	<input type="radio"/> Mozambique	<input type="radio"/> Svalbard et Jan Mayen
<input type="radio"/> Burkina	<input type="radio"/> Îles Cocos	<input type="radio"/> Myanmar /Birmanie	<input type="radio"/> Syrie
<input type="radio"/> Burundi	<input type="radio"/> Îles Cook	<input type="radio"/> Namibie	<input type="radio"/> Tadjikistan
<input type="radio"/> Cabo Verde	<input type="radio"/> Îles Falkland	<input type="radio"/> Nauru	<input type="radio"/> Taïwan
<input type="radio"/> Cambodge	<input type="radio"/> Îles Féroé	<input type="radio"/> Népal	<input type="radio"/> Tanzanie
<input type="radio"/> Cameroun	<input type="radio"/> Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud	<input type="radio"/> Nicaragua	<input type="radio"/> Tchad
<input type="radio"/> Canada	<input type="radio"/> Îles Heard et McDonald	<input type="radio"/> Niger	<input type="radio"/> Tchéquie
<input type="radio"/> Chili	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Nigeria	<input type="radio"/>

	Îles Mariannes du Nord		Terres australes et antarctiques françaises
○ Chine	○ Îles Marshall	○ Niue	○ Territoire britannique de l'océan Indien
○ Chypre	○ Îles mineures éloignées des États-Unis	○ Norvège	○ Territoires palestiniens
○ Clipperton	○ Îles Pitcairn	○ Nouvelle- Calédonie	○ Thaïlande
○ Colombie	○ Îles Salomon	○ Nouvelle- Zélande	○ Timor-Oriental
○ Comores	○ Îles Turks-et- Caïcos	○ Oman	○ Togo
○ Congo	○ Îles Vierges américaines	○ Ouganda	○ Tokélaou
○ Corée du Nord	○ Îles Vierges britanniques	○ Ouzbékistan	○ Tonga
○ Corée du Sud	○ Inde	○ Pakistan	○ Trinité-et- Tobago
○ Costa Rica	○ Indonésie	○ Palaos	○ Tunisie
○ Côte-d'Ivoire	○ Iran	○ Panama	○ Turkménistan
○ Croatie	○ Iraq	○ Papouasie - Nouvelle- Guinée	○ Turquie
○ Cuba	○ Irlande	○ Paraguay	○ Tuvalu
○ Curaçao	○ Islande	○ Pays-Bas	○ Ukraine
○ Danemark	○ Israël	○ Pérou	○ Uruguay
○ Djibouti	○ Italie	○ Philippines	○ Vanuatu
○ Dominique	○ Jamaïque	○ Pologne	○ Venezuela
○ Égypte	○ Japon	○ Polynésie française	○ Viêt Nam
○ El Salvador	○ Jersey	○ Porto Rico	○ Wallis-et- Futuna

- | | | | |
|---|-----------------------------------|--|--------------------------------|
| <input type="radio"/> Émirats arabes unis | <input type="radio"/> Jordanie | <input type="radio"/> Portugal | <input type="radio"/> Yémen |
| <input type="radio"/> Équateur | <input type="radio"/> Kazakhstan | <input type="radio"/> Qatar | <input type="radio"/> Zambie |
| <input type="radio"/> Érythrée | <input type="radio"/> Kenya | <input type="radio"/> République centrafricaine | <input type="radio"/> Zimbabwe |
| <input type="radio"/> Espagne | <input type="radio"/> Kirghizstan | <input type="radio"/> République démocratique du Congo | |
| <input type="radio"/> Estonie | <input type="radio"/> Kiribati | <input type="radio"/> République dominicaine | |

* Domaine d'activité ou secteur (le cas échéant):

au moins 1 choix

- Comptabilité
- Audit
- Banque
- Agences de notation de crédit
- Assurance
- Retraites
- Gestion d'investissements (par ex., fonds spéculatifs, fonds de capital-investissement, fonds de capital-risque, fonds du marché monétaire ou valeurs mobilières)
- Exploitation d'infrastructures de marché (contreparties centrales, dépositaires centraux de titres ou bourses)
- Entrepreneuriat social
- Autres
- Sans objet

* Veuillez préciser votre/vos domaine(s) d'activité ou secteur(s):

* Paramètres de confidentialité pour la publication

La Commission publiera les réponses reçues à la présente consultation. Vous pouvez choisir de consentir à la publication de vos coordonnées ou de rester anonyme.

Mode anonyme

Seuls seront publiés la catégorie de répondants à laquelle vous appartenez, votre pays d'origine et votre contribution. Tous les autres renseignements personnels (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence) ne seront pas publiés.

Mode public

Vos renseignements personnels (nom, nom et taille de l'organisation, numéro d'inscription au registre de transparence, pays d'origine) seront publiés avec votre contribution.

J'accepte les [dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel](#).

Section I. Questions s'adressant à toutes les parties prenantes sur la manière dont le secteur financier et l'économie peuvent devenir plus durables

Question n° 1: Compte tenu du niveau d'ambition, revu à la hausse, du pacte vert pour l'Europe et de l'urgence avec laquelle il nous appartient d'agir pour relever les défis liés au climat et à l'environnement, pensez-vous que:

- d'autres actions politiques importantes sont nécessaires pour accélérer la transition systématique vers la durabilité du secteur financier de l'UE?
- d'autres actions progressives peuvent être nécessaires dans des domaines ciblés, mais les actions existantes mises en œuvre dans le cadre du plan d'action sur le financement de la croissance durable sont largement suffisantes?
- aucune autre action politique n'est nécessaire pour le moment?
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 2: Savez-vous avec suffisamment de certitude si une partie de votre pension, de votre prime d'assurance vie ou de toute autre épargne personnelle est investie dans des actifs financiers durables?

- Oui
- Non
-

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 2.1 Dans l'affirmative, estimez-vous avoir eu accès à des informations suffisantes concernant l'intégration des critères de durabilité et les possibilités d'investissement dans des actifs financiers durables?

Veillez expliquer et préciser si vous avez recherché les informations vous-même ou si elles ont été mises à votre disposition:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 2.1 Dans la négative, souhaitez-vous recevoir davantage d'informations concernant l'intégration des critères de durabilité et des possibilités d'investissement dans des actifs financiers durables et de cession des actifs non durables?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 2.2 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 2.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 3: Lorsque vous recherchez des possibilités d'investissement, aimeriez-vous que votre conseiller financier vous propose systématiquement

des placements durables par défaut, à condition que le produit réponde à vos autres besoins?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 4: Considérez-vous qu'il serait utile que les sociétés et les établissements financiers soient tenus d'indiquer si leurs stratégies et objectifs économiques contribuent à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris et d'expliquer comment ils y contribuent?

- Oui, les sociétés devraient le faire
- Oui, les établissements financiers devraient le faire
- Oui, les deux devraient le faire
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 4.1 Dans la négative, quelles autres mesures devraient être prises pour accélérer l'adoption par les entreprises et les sociétés du secteur financier d'objectifs, de stratégies et de pratiques économiques visant à aligner leurs émissions et leurs activités sur les objectifs de l'accord de Paris?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 5: L'un des objectifs du plan d'action de 2018 de la Commission européenne intitulé «Financer la croissance durable» est d'encourager les investisseurs à financer des activités et des projets durables.

Pensez-vous que l'UE devrait également prendre des mesures supplémentaires visant à:

	1 (pas du tout d'accord)	2 (pas d'accord)	3 (avis partagé)	4 (d'accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais pas /sans avis
encourager les investisseurs à communiquer, y compris en faisant usage de leurs droits de vote, avec les entreprises dont les activités nuisent à l'environnement et vont à l'encontre des objectifs environnementaux et de la trajectoire européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la loi européenne sur le climat, afin d'encourager ces entreprises à adopter des modèles économiques plus durables	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
dissuader les investisseurs de financer des activités qui nuisent à l'						

environnement et qui vont à l' rencontre des objectifs environnementaux et de la trajectoire européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la loi européenne sur le climat



Question n° 5.1 Si vous êtes d'accord ou tout à fait d'accord avec l'une des options ou avec les deux, que devrait faire l'UE pour atteindre cet objectif?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Section II. Questions destinées aux experts

La section suivante pose d'autres questions techniques et stratégiques sur l'avenir de la finance durable, pour lesquelles un certain degré d'expertise dans les domaines de la finance ou du développement durable peut être utile. Cette section s'adresse donc en premier lieu aux experts.

Question n° 6: D'après vous, quels sont les trois principaux défis et les trois principales possibilités liées à l'intégration de la durabilité dans le secteur financier au cours des dix prochaines années?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 7: Globalement, pouvez-vous identifier des obstacles spécifiques dans les politiques et réglementations actuelles de l'UE qui entravent le développement de la finance durable ainsi que l'intégration et la gestion des risques climatiques, environnementaux et sociaux dans les décisions financières?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 8: La transition vers une économie neutre pour le climat pourrait avoir des retombées socio-économiques, découlant soit de la restructuration économique liée à la décarbonation de l'industrie, en raison des effets accrus du changement climatique, soit d'une combinaison des deux. Par exemple, les personnes en situation de vulnérabilité ou menacées d'exclusion sociale et ayant besoin d'accéder aux services essentiels, notamment l'eau, l'assainissement, l'énergie ou les transports, peuvent être particulièrement touchées, tout comme les travailleurs des secteurs spécifiquement concernés par le programme de décarbonation.

Comment l'UE pourrait-elle faire en sorte que les outils financiers mis au point pour accroître les flux d'investissement durable et gérer les risques climatiques et environnementaux n'aient, dans la mesure du possible, aucune incidence socio-économique négative ou que cette incidence soit limitée?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 9: En tant que société ou établissement financier, dans quelle mesure est-il important pour vous que les décideurs politiques instaurent un cadre politique prévisible et bien communiqué qui définit une trajectoire claire à l'échelle de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur la base des objectifs climatiques définis dans le pacte vert pour l'Europe, notamment des signaux politiques concernant le rythme auquel il convient procéder au retrait progressif de certains actifs susceptibles d'être délaissés à l'avenir?

- 1 - Pas important du tout

- 2 - Assez peu important
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt important
- 5 - Très important
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 9.1 À votre avis, quels sont les mécanismes que les décideurs politiques doivent mettre en place pour vous envoyer les meilleurs signaux en tant que société ou établissement financier?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 10: Les investisseurs institutionnels et les établissements de crédit devraient-ils être tenus d'estimer et de publier le scénario de température que leurs portefeuilles financent (par exemple 2°C, 3°C, 4°C), par rapport aux objectifs de l'accord de Paris, et selon une méthode commune à l'échelle de l'UE?

- Oui, les investisseurs institutionnels devraient le faire
- Oui, les établissements de crédit devraient le faire
- Oui, les deux devraient le faire
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 11 Les sociétés, les investisseurs et les établissements financiers sont de plus en plus conscients de la corrélation entre la perte de biodiversité et le changement climatique et des effets négatifs de la perte de biodiversité, en particulier pour les sociétés qui dépendent des services écosystémiques, comme dans des secteurs tels que l'agriculture, les industries extractives, la pêche, la sylviculture et le bâtiment. L'importance de la biodiversité et des services écosystémiques est déjà reconnue dans la taxinomie de l'UE.

Toutefois, compte tenu des effets négatifs croissants de la perte de biodiversité sur la rentabilité et les perspectives à long terme des entreprises (voir par exemple le document intitulé «[The Nature of Risk - A Framework for Understanding Nature-Related Risk to Business](#)» [La nature du risque: un cadre pour comprendre les risques liés à la nature pour les entreprises], WWF, 2019), ainsi que de leur lien étroit avec le changement climatique, pensez-vous que le programme de l'UE en matière de finance durable devrait mieux refléter l'importance croissante de la perte de biodiversité?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 11.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser les mesures potentielles que l'UE pourrait prendre:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 12: Selon vous, comment la Commission peut-elle garantir au mieux que le programme en matière de finance durable est correctement géré à long terme au niveau de l'UE et qu'il couvre aussi bien les financements privés que publics, qu'il mesure les flux financiers en faveur des investissements durables et qu'il évalue les progrès que l'UE a réalisés au titre du plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 13: Quelles autres mesures, le cas échéant, souhaiteriez-vous voir mises en œuvre au niveau international, de l'UE ou des États membres afin d'assurer le financement de la transition vers la durabilité? Veuillez indiquer des mesures qui ne relèvent pas des domaines pour les travaux futurs figurant dans les questions ciblées ci-dessous (reste de la section II), ainsi que les actions existantes mises en œuvre dans le cadre du plan d'action de 2018 de la Commission européenne intitulé «Financer la croissance durable».

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1. Renforcer les fondements de la finance durable

Afin de pouvoir accroître les investissements durables, il est essentiel de disposer d'informations suffisantes et fiables de la part des sociétés financières et non financières concernant leurs risques et leur incidence sur les plans climatique, environnemental et social. À cette fin, les sociétés doivent également envisager des horizons à long terme. De même, les investisseurs et les entreprises doivent avoir accès à des données fiables liées au climat et à l'environnement et à des informations sur les risques sociaux, afin de prendre des décisions économiques et d'investissement judicieuses. Entre autres mesures, les outils liés aux labels peuvent apporter clarté et confiance aux investisseurs et aux émetteurs et contribuer ainsi à l'augmentation des investissements durables. Dans ce contexte, le déploiement complet de solutions numériques innovantes exige que les données soient disponibles en libre accès et dans des formats normalisés.

1.1 Informations publiées par les entreprises et transparence

Dans sa [communication relative au pacte vert pour l'Europe](#), la Commission a reconnu qu'il était nécessaire que les sociétés et les établissements financiers améliorent la publication d'informations non financières. C'est pourquoi la Commission s'est engagée à réviser en 2020 la **directive sur la publication d'informations non financières**, dans le cadre de la stratégie visant à renforcer les fondements de l'investissement durable. Une [consultation publique](#) est en cours à cette fin.

L'accord politique relatif au règlement sur l'établissement d'un cadre pour favoriser les investissements durables («règlement sur la taxinomie») impose des **exigences complémentaires en matière de publication d'informations aux entreprises qui relèvent du champ d'application de la directive sur la publication d'informations non financières**.

Outre la production de données pertinentes et comparables, il peut être utile de garantir un accès ouvert et centralisé non seulement aux informations que publient les entreprises au titre de la directive sur la publication d'informations non

financières, mais aussi aux informations pertinentes des entreprises sur d'autres indicateurs et points de données ESG disponibles (voir également la section 1.3 consacrée à la recherche et à la notation dans le domaine de la durabilité). À cette fin, une base de **données commune** faciliterait la transparence et la comparabilité, tout en évitant la duplication des efforts en matière de collecte de données. La Commission met au point un espace européen commun des données afin de créer un marché unique des données en connectant les bases de données existantes par voie numérique. Depuis 2017, la direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (DG FISMA) de la Commission évalue les perspectives de l'utilisation des technologies des registres distribués (y compris les chaînes de blocs) pour fédérer et fournir un point d'accès unique aux informations pertinentes pour les investisseurs dans les sociétés européennes cotées en bourse ([Portail européen de transparence financière - EFTG](#)).

Question n° 14: À votre avis, l'UE devrait-elle prendre des mesures visant à soutenir l'instauration d'un espace commun de données environnementales, accessible au public et gratuit, pour les informations ESG des entreprises, notamment les données publiées au titre de la directive sur la publication d'informations non financières et d'autres données ESG pertinentes?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 14.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer comment il devrait être structuré et quels types d'informations ESG devraient être publiés:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 15: Selon vous, votre entreprise exerce-t-elle actuellement des activités économiques qui pourraient contribuer de manière substantielle aux objectifs environnementaux définis dans le règlement sur la taxinomie¹?

¹ Les six objectifs environnementaux sont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, l'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

- Oui

- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 15.1 Dans l’affirmative, une fois que la taxinomie de l’UE sera mise en place (fin 2020 en ce qui concerne l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à celui-ci - en supposant que dans ce domaine, elle se fonde sur les recommandations du groupe d’experts techniques pour la taxinomie de l’UE), quelle est la probabilité que vous ayez recours à cette taxinomie pour vos décisions économiques (notamment en adaptant la portée et l’orientation de vos activités afin de les aligner sur la taxinomie de l’UE)?

- 1 - Pas probable du tout
- 2 - Pas probable
- 3 - Avis partagé
- 4 - Probable
- 5 - Très probable
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 15.2 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 15.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1.2 Normes et règles comptables

Les normes et les règles de comptabilité financière peuvent avoir une influence directe sur la manière dont les décisions d’investissement sont prises puisqu’elles constituent la base des évaluations permettant d’apprécier la situation financière et les résultats financiers des entreprises de l’économie réelle et du secteur financier. Dans ce contexte, un débat est en cours sur la question de savoir si les normes de comptabilité financière existantes pourraient poser problème en ce qui concerne les investissements durables et à long terme. En particulier, certains experts se demandent si les règles existantes en matière de dépréciation et d’amortissement tiennent pleinement compte de la perte de valeur potentielle future des entreprises qui extraient ou distribuent des combustibles fossiles ou qui en dépendent fortement, leurs actifs pouvant potentiellement être délaissés à l’avenir.

Reconnaissant l'importance de veiller à ce que les normes comptables ne découragent pas les investissements durables et à long terme, dans le cadre du [plan d'action de 2018 intitulé «Financer la croissance durable»](#), la Commission a déjà demandé au groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) d'étudier la possibilité de traitements comptables autres que l'évaluation de la juste valeur pour les portefeuilles d'investissement à long terme en actions et instruments assimilés. [L'EFRAG a rendu son avis à la Commission](#) le 30 janvier 2020. Suite à cet avis, la [Commission a demandé à l'IASB](#) d'envisager la réintroduction du recyclage, par l'intermédiaire du compte de résultat, des pertes ou profits réalisés lors de la cession d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Question n° 16: Selon vous, d'autres aspects des règles de comptabilité financière existantes (reposant sur le cadre des IFRS) pourraient-ils entraver la comptabilisation adéquate et en temps opportun et l'évaluation uniforme des risques climatiques et environnementaux?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 16.1 D'après vous, quel est l'aspect ou quels sont les aspects le(s) plus important(s)?

Veuillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Règles en matière de dépréciation et d'amortissement
- Règles de provisionnement
- Passifs éventuels
- Autres

Veuillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il est important de modifier les règles de dépréciation et d'amortissement:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veuillez expliquer pourquoi vous pensez que les règles de provisionnement constituent un aspect important:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez que les règles de provisionnement constituent un aspect important:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser quel(s) autre(s) aspect(s):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1.3 Recherche et notation dans le domaine de la durabilité

Divers outils d'évaluation liés à la durabilité (notations, recherche, analyse de scénarios, listes de contrôle, données relatives au CO2, indicateurs de référence ESG, etc.) sont proposés par des agences spécialisées qui analysent les risques individuels et par des prestataires classiques, tels que les agences de notation et les fournisseurs de données. À l'automne 2019, la Commission a lancé une étude sur la structure du marché, les fournisseurs et leur rôle d'intermédiaires entre les entreprises et les investisseurs. L'étude se penchera également sur les mesures possibles pour gérer les conflits d'intérêts et améliorer la transparence du marché des outils d'évaluation de la durabilité. Les résultats sont attendus à l'automne 2020. Pour compléter ces travaux, la Commission souhaite recueillir d'autres éléments d'information dans le cadre de cette consultation.

Question n° 17: Le niveau de concentration sur le marché des notations et des données ESG vous préoccupe-t-il?

- 1 - Absolument pas
- 2 - Pas vraiment
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt
- 5 - Très
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 17.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 17:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 18: Comment évalueriez-vous la comparabilité, la qualité et la fiabilité des *données* ESG provenant des prestataires de services durables actuellement disponibles sur le marché?

- 1 - Très insuffisante
- 2 - Insuffisante
- 3 - Avis partagé
- 4 - Bonne
- 5 - Très bonne
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 18.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 18:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 19: Comment évalueriez-vous la qualité et la pertinence du matériel de *recherche* ESG actuellement disponibles sur le marché?

- 1 - Très insuffisante
- 2 - Insuffisante
- 3 - Avis partagé
- 4 - Bonne
- 5 - Très bonne
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 19.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 19:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 20: Comment évalueriez-vous la qualité et la pertinence des *notations* ESG pour vos décisions d'investissement, qu'il s'agisse de notations de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance individuels ou agrégés?

	1 (qualité et pertinence très insuffisantes)	2 (qualité et pertinence insuffisantes)	3 (avis partagé)	4 (qualité et pertinence bonnes)	5 (qualité et pertinence très bonnes)	Je ne sais pas/sans avis
Individuels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Agrégés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° 20.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 20:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 21: À votre avis, l'UE devrait-elle prendre des mesures dans l'un de ces domaines?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 21.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi et quel type de mesure vous envisagez pour résoudre les problèmes constatés.

En particulier, pensez-vous que l'UE devrait envisager une intervention réglementaire?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 21.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 21:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1.4 Définitions, normes et labels pour les actifs financiers et les produits financiers durables

Le marché des actifs financiers durables (prêts, obligations, fonds, etc.) se compose de produits très divers, proposés sous différentes dénominations telles que «vert», «ODD», «transition», «ESG», «éthique», «impact», «lié à la durabilité», etc. Si la diversité des produits permet d'adopter des approches différentes pouvant répondre aux besoins et aux souhaits spécifiques des investisseurs ou des prêteurs, il peut être difficile pour les clients, en particulier les investisseurs de détail, de comprendre les différents degrés d'ambition climatique, environnementale et sociale de chaque produit et d'en comparer les spécificités. Le recours à des normes et des labels pour préciser ces définitions peut contribuer à protéger l'intégrité du marché des produits financiers durables et la confiance qu'il inspire et à le rendre ainsi plus accessible pour les investisseurs, les **entreprises** et les épargnants.

Comme indiqué dans le [plan d'action de 2018 intitulé «Financer la croissance durable»](#), les services de la Commission ont commencé à travailler sur:

1. l'élaboration de critères techniques possibles pour le système de [label écologique de l'UE pour les fonds, l'épargne et les dépôts des particuliers](#), et
2. l'instauration d'une norme de l'UE en matière d'obligations vertes.

La Commission s'est également engagée à préciser le contenu du **prospectus** pour les émissions d'obligations vertes afin de fournir un complément d'information aux investisseurs potentiels, dans le cadre du règlement sur les prospectus.

Norme de l'UE en matière d'obligations vertes

En juin 2019, le groupe d'experts techniques sur la finance durable a présenté un rapport comportant dix recommandations sur la manière de créer une norme de l'UE en matière d'obligations vertes. En mars 2020, un guide d'utilisation et une proposition révisée concernant la norme sont venus compléter ce rapport (voir annexe 1).

Le groupe d'experts techniques recommande la création d'une norme de l'UE officielle et volontaire en matière d'obligations vertes qui s'appuie sur la taxinomie de l'UE. Une telle norme pourrait financer des actifs physiques et des actifs financiers (notamment au moyen d'obligations garanties et de titres adossés à des actifs), des dépenses en capital et certaines dépenses opérationnelles, ainsi que des dépenses spécifiques pour des États souverains ou des entités sous-souveraines. Le groupe d'experts techniques estime que cette norme devrait exister parallèlement aux normes du marché existantes.

La norme de l'UE en matière d'obligations vertes a pour objectif général de lever plusieurs obstacles sur le marché actuel, notamment de réduire l'incertitude sur ce qui peut être qualifié de «vert» en établissant un lien avec la taxinomie de l'UE, de normaliser les processus coûteux et complexes de vérification et de publication d'informations et de disposer d'une norme officielle à laquelle peuvent être rattachées certaines incitations (financières). Le groupe d'experts techniques a recommandé que la surveillance et le contrôle réglementaire des prestataires d'examen externes soient finalement effectués par l'intermédiaire d'un système centralisé organisé par l'AEMF. Toutefois, étant donné qu'une législation serait nécessaire pour que l'AEMF assure une telle surveillance potentielle et que cela prendrait donc du temps, le groupe d'experts techniques suggère de mettre en place une procédure d'enregistrement provisoire volontaire fondée sur le marché pour les vérificateurs (le régime) des obligations vertes de l'UE pendant une période de transition maximale de trois ans.

Vous trouverez ci-dessous quatre questions relatives à la norme de l'UE en matière d'obligations vertes. **Une consultation spécifique distincte concernant une initiative de la Commission en faveur d'une norme de l'UE en matière d'obligations vertes sera menée à l'avenir.** Veuillez noter que les questions relatives à l'émission d'obligations vertes par les autorités publiques sont couvertes dans la section 2.7 et que les questions sur les mesures d'incitation supplémentaires sont traitées à la section 2.6.

Question n° 22: Le groupe d'experts techniques a recommandé que les vérificateurs des obligations vertes de l'UE (obligations vertes utilisant la norme de l'UE en la matière) soient soumis à un régime d'accréditation ou d'autorisation et de supervision. Êtes-vous d'accord pour que les vérificateurs des obligations vertes de l'UE soient soumis à une forme d'accréditation ou d'autorisation et de supervision?

- Oui, au niveau européen
- Oui, au niveau national
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 22.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 22:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 23: Les mesures prises par la Commission concernant les vérificateurs des obligations vertes de l'UE devraient-elles être liées à une éventuelle action future visant à réglementer le marché des prestataires de services tiers en matière de données, de notations et de recherche en matière de durabilité?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 23.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 23:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 24: La norme de l'UE en matière d'obligations vertes de l'UE telle que recommandée par le groupe d'experts techniques est destinée à tout type d'émetteur: coté ou non coté, publics ou privés, européens ou internationaux. Envisagez-vous des problèmes pour les émetteurs non européens qui voudraient respecter la norme proposée par le groupe d'experts techniques?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 24.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 24:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Prospectus et obligations vertes

Question n° 25: Dans les cas où un prospectus doit être publié, pensez-vous que le fait d'exiger la publication d'informations spécifiques sur les obligations vertes dans le prospectus, qui est un document unique

contraignant, permettrait d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations relatives à ces instruments et de contribuer à lutter contre l'écoblanchiment?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 25.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 25:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 26: Dans les cas où un prospectus doit être publié, dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation suivante: «Les émetteurs qui adoptent la norme de l'UE en matière d'obligations vertes devraient intégrer un lien vers cette norme dans le prospectus au lieu d'être soumis à des exigences d'information spécifiques sur les obligations vertes dans le prospectus»?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 26.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 26:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Autres normes et labels

Dès à présent, le règlement sur la publication d'informations définit deux catégories de produits d'investissement durable: ceux promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales et ceux qui ont des objectifs environnementaux ou sociaux, ces derniers étant définis comme des «investissements durables». Pour ces deux types de produits, il est nécessaire de publier des informations sur l'utilisation de la taxinomie de l'UE, pour le volet environnemental du produit.

Question n° 27: Commercialisez-vous actuellement des produits financiers promouvant des caractéristiques environnementales ou qui ont des objectifs environnementaux?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 27.1 Dans l'affirmative, une fois que la taxinomie de l'UE sera mise en place (en supposant que dans ce domaine, elle se fonde sur les recommandations du groupe d'experts techniques pour la taxinomie de l'UE), quelle est la probabilité que vous ayez recours à la taxinomie pour vos décisions d'investissement (c'est-à-dire que vous investissiez davantage dans des actifs sous-jacents qui sont partiellement ou entièrement alignés sur la taxinomie de l'UE)?

- 1 - Pas probable du tout
- 2 - Pas probable
- 3 - Avis partagé
- 4 - Probable
- 5 - Très probable
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 27.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 27:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 28: Dans son rapport final, le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable a recommandé d'instaurer une norme minimale pour les fonds d'investissement durables (communément appelés fonds ESG ou fonds ISR, même s'ils ont recours à des méthodologies diverses), destinés aux investisseurs de détail.

D'après vous, quelles mesures seraient nécessaires pour normaliser les fonds d'investissement ayant des caractéristiques de durabilité plus larges?

- Aucune intervention réglementaire ne s'impose
- La Commission ou les AES devraient publier des orientations relatives aux normes minimales
- Une intervention réglementaire est nécessaire pour inscrire des normes minimales dans la loi
- Une intervention réglementaire est nécessaire pour créer un label
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 29: L'UE devrait-elle créer un label pour les fonds d'investissement (par exemple, les fonds ESG ou les fonds verts destinés aux investisseurs professionnels)?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 29.1 Dans l’affirmative, en ce qui concerne les fonds verts destinés aux investisseurs professionnels, cela devrait-il se faire dans le cadre du label écologique de l’UE?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 29.2 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 29.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 29.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 29:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 30: Le marché a récemment connu un essor des obligations et des prêts liés à la durabilité, dont les taux d’intérêt ou les rendements dépendent du respect par l’entreprise d’objectifs prédéterminés en matière de durabilité. Cette approche est différente des obligations vertes ordinaires dont l’utilisation des produits obéit à une approche écologique.

L’UE devrait-elle élaborer des normes pour ces types d’obligations ou de prêts liés à la durabilité?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 30.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 30:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 31: Une telle norme potentielle en vue de fixer des objectifs en matière d'obligations liées à la durabilité devrait-elle utiliser la taxinomie de l'UE comme l'un des indicateurs de performance clés?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 31.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 31:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 32: Plusieurs initiatives sont actuellement en cours en ce qui concerne les prêts hypothécaires fondés sur l'efficacité énergétique (voir par exemple les travaux de l'EEFIG [Groupe des institutions financières pour l'efficacité énergétique créé par la CE et le Programme des Nations unies pour l'environnement/Initiative Finance ou PNUE IF] sur les résultats financiers des prêts liés à l'efficacité énergétique ou les initiatives de prêts hypothécaires fondés sur l'efficacité énergétique) et, de manière plus générale, les prêts verts. L'UE devrait-elle élaborer des normes ou des labels pour ces types de produits?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 32.1 Dans l'affirmative, veuillez sélectionner toutes les réponses pertinentes dans la liste suivante:

Veuillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- une norme ou un label général pour les prêts hypothécaires et les prêts durables (y compris les considérations sociales et environnementales)
- une norme ou un label pour les prêts hypothécaires et les prêts «verts» (environnement et climat)
- une norme ou un label limité uniquement pour les prêts hypothécaires et les prêts liés à l'efficacité énergétique et destinés à la rénovation d'un bien immobilier à usage résidentiel
- autres

Question n° 32.2 Veuillez indiquer quel autre type de norme ou de label lié à la durabilité vous souhaitez voir sur le marché des prêts:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 33: Le règlement sur les indices de référence climatiques crée deux types de critères climatiques européens - «transition climatique de l'Union» et «accord de Paris de l'Union» - destinés aux investisseurs dont les stratégies d'investissement tiennent compte du climat. Ce règlement exige également que la Commission évalue la faisabilité d'indices de référence ESG plus généraux.

L'UE doit-elle prendre des mesures visant à créer des indices de référence ESG?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question 33.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer quels devraient être les éléments clés d'un tel référentiel:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 33.1 Dans la négative, veuillez expliquer la réponse que vous avez fournie à la question n° 33:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 34: Outre les normes et labels éventuels mentionnés ci-dessus (pour les obligations, les produits d'investissement de détail, les fonds d'

investissement destinés aux investisseurs professionnels, les prêts et les prêts hypothécaires, les indices de référence), pensez-vous que la finance durable nécessite d'autres types de normes ou de labels?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 34.1 Dans l'affirmative, quels thèmes devraient-ils couvrir et pour quels types de produits financiers?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1.5 Infrastructure des marchés des capitaux

La croissance récente du marché des instruments financiers durables soulève des questions concernant l'adaptation de l'infrastructure actuelle des marchés des capitaux à son usage prévu. La création d'une infrastructure adaptée à ce type d'instruments financiers pourrait soutenir et renforcer la finance durable en Europe.

Question n° 35: Pensez-vous que l'infrastructure existante des marchés des capitaux est suffisante pour l'émission et la liquidité de titres durables?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 35.1 vous n'êtes pas d'accord, veuillez énumérer les principaux problèmes que vous constatez (3 au maximum):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 36: À votre avis, l'UE devrait-elle favoriser la création des segments de bourse ou de négociation axés sur la finance durable qui s'occuperaient spécifiquement de la négociation de titres liés à la finance durable et qui seraient mieux adaptés aux besoins des émetteurs?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 36.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 36:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 37: À votre avis, quelles devraient être les principales caractéristiques d'une bourse axée sur la finance durable afin d'encourager les flux de capitaux vers les projets ESG et la cotation des entreprises présentant de fortes caractéristiques ESG, en particulier les PME?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

1.6 Gouvernance d'entreprise, vision de long terme et participation des investisseurs

Afin de tenir compte des possibilités et des risques à long terme, notamment ceux qui sont liés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, **les entreprises et les investisseurs doivent tenir compte des horizons à long terme** et de la durabilité dans leurs processus décisionnels. Toutefois, cela est souvent difficile dans un contexte où la pression du marché et la culture d'entreprise dominante incitent les dirigeants des sociétés et les acteurs des marchés financiers à privilégier les résultats financiers à court terme au détriment des objectifs à moyen et long termes. Privilégier les rendements à court terme sans tenir compte des implications à long terme peut donner lieu à des résultats insuffisants pour la société et les investisseurs à long terme et, par extension, pour l'économie dans son ensemble. Dans ce contexte, les investisseurs devraient privilégier une vision de long terme, lorsque cela est pertinent, et ne pas faire pression sur les entreprises pour qu'elles produisent par défaut des rendements à court terme.

La pandémie actuelle de COVID-19 souligne tout particulièrement que les entreprises devraient accorder la priorité aux intérêts à long terme de leurs parties prenantes. De nombreuses entreprises de l'UE ont décidé de privilégier les intérêts des principales parties prenantes, en particulier les employés, les clients et les fournisseurs, plutôt que les intérêts à court terme des actionnaires (la [Banque centrale européenne a également recommandé, le 27 mars 2020](#), que les grands établissements de crédit s'abstiennent de distribuer des dividendes afin de «continuer d'exercer leur rôle consistant à financer les ménages, les petites et moyennes entreprises et les sociétés» pendant le choc économique lié à la COVID-19). Ces facteurs contribuent à favoriser les rendements à long terme, car ils sont essentiels pour que les entreprises puissent continuer à exercer leurs activités. Les investisseurs institutionnels ont donc un rôle important à jouer dans ce contexte. Dans le cadre de l'action n° 10 du [plan d'action intitulé «Financer la croissance durable»](#), les autorités européennes de surveillance ont présenté des rapports en décembre 2019 ([rapport de l'AEMF](#), [rapport de l'ABE](#) et [rapport de l'AEAPP](#)) dont l'objectif consistait à évaluer les éléments prouvant que le secteur financier exerçait des pressions excessives à court terme sur les sociétés. Elles ont défini les domaines relevant de leur compétence dans lesquels elles ont constaté un certain degré de court-termisme et ont formulé des recommandations stratégiques en conséquence. Par exemple, elles conseillent que les établissements financiers adoptent des perspectives à plus long terme, sous l'effet de dispositions légales plus explicites concernant la durabilité.

Question n° 38: À votre avis, quelle(s) recommandation(s) formulée(s) dans les rapports des AES est(sont) la(les) plus susceptible(s) de permettre de lutter efficacement contre le court-termisme?

Veillez effectuer votre choix parmi les options suivantes:

- Adopter des dispositions juridiques plus explicites sur la durabilité pour les établissements de crédit, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des risques
- Définir des objectifs clairs concernant les taux de rotation des portefeuilles et les périodes de détention pour les investisseurs institutionnels
- Exiger des États membres qu'ils disposent d'un cadre de contrôle indépendant permettant de garantir la qualité des informations figurant dans les rapports sur les rémunérations publiés par les sociétés et les fonds cotés

[sociétés de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA)]

- Autres

Question n° 38.1 Veuillez préciser quelle(s) autre(s) recommandation(s) est (sont) la(les) plus susceptible(s) de permettre de lutter efficacement contre le court-termisme:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 39: Au-delà des recommandations formulées par les AES, constatez-vous dans le cadre réglementaire de l'UE des obstacles qui empêchent une vision de long terme et/ou voyez-vous d'autres possibilités d'action qui pourraient favoriser une vision de long-terme sur les marchés financiers et dans la façon dont les sociétés exercent leurs activités?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 39.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer quels sont les obstacles que vous constatez et/ou quelle(s) action(s) pourrai(en)t contribuer à favoriser une vision de long terme sur les marchés financiers et dans la façon dont les sociétés exercent leurs activités.

Veuillez indiquer au maximum 3 obstacles et/ou 3 actions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

La [directive concernant les droits des actionnaires II](#) stipule que la rémunération variable des administrateurs doit être fondée à la fois sur les performances financières et non financières, le cas échéant. Toutefois, il n'existe actuellement aucune exigence concernant la part de la rémunération variable qui doit dépendre des performances non financières.

Question n° 40: À votre avis, pour les sociétés et les établissements financiers, une part obligatoire de la rémunération variable devrait-elle liée aux performances non financières des établissements financiers?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 40.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelle part de la rémunération variable devrait être liée aux performances non financières:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 41: Pensez-vous qu'un ensemble défini de sociétés de l'UE devraient être tenues d'intégrer les réductions des émissions de carbone, le cas échéant, à la liste des facteurs ESG qui influencent la rémunération variable de leurs administrateurs?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

La directive concernant les droits des actionnaires II introduit des exigences en matière de transparence afin de mieux aligner les intérêts à long terme des investisseurs institutionnels et de leurs gestionnaires d'actifs.

Question n° 42: Au-delà de la directive concernant les droits des actionnaires II, pensez-vous qu'une action de l'UE serait nécessaire en vue de renforcer l'engagement à long terme entre les investisseurs et les sociétés qu'ils détiennent?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 42.1 Dans l'affirmative, quelles actions devraient être engagées? Veuillez fournir des explications ou des exemples appropriés:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 43: Pensez-vous que les systèmes de vote devraient être davantage harmonisés au niveau de l'UE afin de faciliter la participation des actionnaires et les votes sur les questions ESG?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 44: Pensez-vous qu'une action de l'UE est nécessaire pour permettre aux investisseurs de voter sur les stratégies ou les performances environnementales et sociales d'une société?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 44.1 Dans l'affirmative, veuillez expliquer la réponse que vous avez fournie à la question n° 44:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

On se pose la question de savoir si l'investissement indiciel passif pourrait réduire l'intérêt qu'il y a à participer aux questions de gouvernance d'entreprise ou à communiquer avec les entreprises concernant leurs stratégies à long terme.

Question n° 45: Pensez-vous que l'investissement indiciel passif, s'il ne tient pas compte des facteurs ESG, pourrait avoir une incidence sur les intérêts des actionnaires à long terme?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 45.1 Dans l'affirmative, à votre avis, quelle est cette incidence? Pensez-vous que l'UE devrait en tenir compte? Et comment?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 45.1 Dans la négative, veuillez expliquer la réponse que vous avez fournie à la question n° 45, si nécessaire:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Pour favoriser une gouvernance d'entreprise plus durable, dans le cadre de l'action n° 10 du [plan d'action de 2018 intitulé «Financer la croissance durable»](#), la Commission a lancé une [étude sur la diligence raisonnable](#) (c'est-à-dire l'identification et l'atténuation des effets sociaux et environnementaux négatifs dans les activités et la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise), qui a été publiée en février 2020. Il est ressorti de cette étude qu'une intervention politique était nécessaire et des multinationales et des ONG ont soutenu cette conclusion. Une autre étude sur les devoirs des administrateurs et les objectifs de durabilité possibles sera achevée au cours du deuxième trimestre 2020.

Question n° 46: La prise en compte d'une série d'«intérêts des parties prenantes», notamment les intérêts des salariés, des clients, etc., constitue depuis longtemps une attente sociale vis-à-vis des entreprises. Ces dernières années, le nombre de ces intérêts s'est accru pour inclure des questions telles que le non-respect des droits de l'homme, la pollution de l'environnement et le changement climatique.

Pensez-vous que les entreprises et leurs administrateurs devraient tenir compte de ces intérêts dans le processus décisionnel de la société, parallèlement aux intérêts financiers des actionnaires, au-delà de ce que la législation européenne exige actuellement?

- Oui, une approche plus globale devrait contribuer à maximiser les performances sociales, environnementales et économiques/financières.
- Oui, car ces questions sont pertinentes pour les résultats financiers de l'entreprise à long terme.
- Non, les entreprises et leurs administrateurs ne devraient pas tenir compte de ce type de considérations.
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 47: Pensez-vous qu'il est nécessaire d'élaborer un cadre européen en faveur de la diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement pour ce qui est des droits de l'homme et des questions environnementales, afin de garantir des conditions de concurrence harmonisées, compte tenu du développement inégal des initiatives nationales en la matière?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 48: Pensez-vous qu'une telle obligation de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement devrait s'appliquer à toutes les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 48.1 Dans l'affirmative, veuillez sélectionner l'option que vous préférez:

- Toutes les entreprises, y compris les PME
- Toutes les entreprises, mais avec des exigences minimales moins strictes pour les PME
- Seules les grandes entreprises en général, et les PME des secteurs économiques les plus risqués sur le plan de la durabilité
- Uniquement les grandes entreprises

Question n° 48.2 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 48.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 48.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 48:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2. Augmenter les possibilités offertes aux citoyens, aux établissements financiers et aux entreprises de renforcer la durabilité

Il est nécessaire d'offrir davantage de possibilités aux citoyens, aux établissements financiers et aux sociétés afin de leur permettre d'avoir une incidence positive sur la durabilité. Il est possible de mobiliser les citoyens en leur offrant la possibilité d'investir leurs pensions et leur épargne de manière durable ou en utilisant les outils numériques pour leur permettre de renforcer la résilience de leurs communautés, de leurs foyers et de leurs entreprises. Les établissements financiers et les sociétés peuvent contribuer davantage à la durabilité si les bons signaux politiques et les bonnes mesures d'incitation sont mis en place. En outre, la coopération internationale et l'utilisation d'outils et de cadres financiers durables dans les pays en développement peuvent contribuer à élaborer une réponse véritablement mondiale à la crise climatique et environnementale.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, la Commission a lancé un pacte européen pour le climat afin de rassembler les régions, les communautés locales, la société civile, les entreprises et les établissements scolaires pour lutter contre le changement climatique, en encourageant le changement de comportement, aussi bien au niveau des individus que des plus grandes multinationales, et de lancer une nouvelle vague d'actions. Une consultation sur le pacte européen pour le climat est ouverte jusqu'au 27 mai 2020 afin de mieux cerner les domaines dans lesquels la Commission pourrait soutenir et mettre en avant les engagements et de créer des forums permettant de collaborer dans le domaine de l'action pour le climat (y compris peut-être en ce qui concerne la finance durable).

2.1 Mobiliser les investisseurs de détail et les citoyens

Si les investisseurs de détail sont aujourd'hui de plus en plus conscients que leurs investissements et leurs dépôts peuvent jouer un rôle pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux de l'Europe, ils ne se voient pas toujours proposer des produits financiers durables qui correspondent à leurs attentes. Afin de garantir que le système financier intègre véritablement les préférences des investisseurs de détail en matière de durabilité, il est essentiel de les aider à mieux cerner les produits financiers qui correspondent le mieux à ces préférences, en leur fournissant des informations et des indicateurs aisément compréhensibles. À cette fin, la Commission européenne publiera bientôt les actes délégués modifiés MiFID II et DDA qui obligeront les conseillers en investissement à demander aux investisseurs de détail quelles sont leurs préférences en matière de durabilité.

Question n° 49: Afin de garantir que les questions posées aux investisseurs de détail concernant leurs préférences en matière de durabilité soient simples, adéquates et suffisamment précises, serait-il utile que les conseillers financiers disposent d'orientations détaillées pour les questions qu'ils posent aux investisseurs de détail qui recherchent des conseils financiers?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 49.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 49:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 50: Pensez-vous que les investisseurs de détail devraient se voir proposer systématiquement des produits d'investissement durable par défaut, lorsque le prestataire en dispose, si le coût de ces produits est comparable et s'ils répondent au test d'adéquation?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 51: L'UE devrait-elle soutenir le développement d'actions plus structurées dans le domaine de l'éducation financière et de la durabilité, afin de sensibiliser les citoyens et les professionnels de la finance à la finance durable et d'améliorer leurs connaissances dans ce domaine?

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 51.1 Si vous êtes d'accord, veuillez choisir quelle action spécifique devrait être privilégiée:

	1 (pas du tout d'accord)	2 (pas d'accord)	3 (avis partagé)	4 (d'accord)	5 (tout à fait d'accord)	Je ne sais pas /sans avis
Intégrer l'éducation financière durable dans les conditions de formation des professionnels de la finance.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Favoriser la coopération entre les États membres en vue d'intégrer la finance durable dans les programmes scolaires existants, éventuellement dans le cadre d'un effort plus large de sensibilisation à l'action pour le climat et à la durabilité. [1-5]	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Outre l'enseignement scolaire, favoriser la coopération entre les États membres afin de s'assurer qu'il existe suffisamment d'initiatives destinées à sensibiliser les citoyens au fait que leurs décisions d'investissement permettent aussi de réduire leur empreinte écologique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Directement, par des campagnes ciblées.	<input type="radio"/>					
Dans le cadre d'un effort plus large visant à améliorer l'éducation financière des citoyens de l'UE.	<input type="radio"/>					
Dans le cadre d'un effort plus large visant à mieux faire connaître aux citoyens leurs droits en tant que consommateurs, investisseurs et membres actifs de leurs communautés.	<input type="radio"/>					
Promouvoir l'inclusion de la durabilité et de la finance durable dans le cursus des étudiants, en particulier des futurs professionnels de la finance.	<input type="radio"/>					
Autres	<input type="radio"/>					

Question n° 51.2 Veuillez indiquer quelle(s) autre(s) action(s) devrai(en)t être privilégiée(s):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.2 Mieux comprendre l'incidence de la finance durable sur les facteurs de durabilité

Avec l'essor de la finance durable, des questions se posent sur la manière d'évaluer son incidence positive sur l'économie réelle. Récemment, des outils ont été mis au point afin de mieux comprendre l'influence sur le climat et l'environnement des activités économiques qui bénéficient d'un financement. Parmi ces outils figurent la taxinomie de l'UE, qui détermine les conditions dans lesquelles les activités économiques peuvent être considérées comme durables du point de vue de l'environnement, la publication d'informations relatives à l'utilisation des produits pour l'émission d'obligations vertes ou le règlement sur la publication d'informations qui exige la publication d'indicateurs sur les effets néfastes.

Cependant, mieux comprendre l'incidence des différents produits financiers durables sur l'économie peut renforcer leur effet positif sur les facteurs de durabilité et accélérer la transition.

Question n° 52: À votre avis, est-il important de mieux évaluer l'incidence des produits financiers sur les facteurs de durabilité?

- 1 - Pas important du tout
- 2 - Assez peu important
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt important
- 5 - Très important
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 52.1 Selon vous, quelles actions l'UE devrait-elle entreprendre?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 53: Pensez-vous que tous les produits/instruments financiers (par exemple les actions, les obligations, les fonds indiciels, les fonds d'investissement monétaire) ont la même capacité d'affecter des capitaux à des projets et activités durables?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question 53.1 Dans la négative, veuillez expliquer quels seraient, selon vous, les produits/instruments les plus efficaces pour réaffecter le capital de cette manière:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.3 Titrisation verte

La titrisation est une technique qui permet de convertir des actifs non liquides, tels que des prêts bancaires ou des créances commerciales, en titres négociables. Les banques peuvent ainsi se procurer de l'argent frais et tenir le risque de crédit hors de leur bilan, libérant ainsi des capitaux destinés à de nouveaux prêts. La titrisation facilite également l'accès à un plus grand nombre d'investisseurs qui peuvent bénéficier de l'expertise des banques en matière d'octroi de prêts et de recouvrement de crédit, ce qui permet de diversifier l'exposition aux risques. Les titrisations vertes et la collaboration entre les banques et les investisseurs pourraient jouer un rôle important pour financer la transition, parce que le bilan des banques pourrait offrir une marge de manœuvre trop limitée pour combler l'écart en matière de finance verte. Le nouveau cadre de l'UE en matière de titrisation crée un cadre spécifique pour des titrisations simples, transparentes et standardisées (STS) de haute qualité, ainsi qu'un traitement prudentiel plus sensible au risque pour les banques et les assureurs.

Question n° 54: Pensez-vous que la titrisation verte a un rôle à jouer pour augmenter le capital affecté aux projets et activités durables?

- 1 - Pas important du tout
- 2 - Assez peu important
-

- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt important
- 5 - Très important
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 54.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 54:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 55: Le marché européen de la titrisation et les cadres réglementaires existants, notamment le traitement prudentiel, créent-ils des obstacles à la titrisation des «actifs verts» et à l'augmentation de la croissance de leur marché secondaire?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 55.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer les obstacles que vous constatez (3 au maximum):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 56: Voyez-vous la nécessité d'un cadre réglementaire et prudentiel spécifique pour la «titrisation verte»?

-

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 56.1 Dans l’affirmative, quelles mesures réglementaires et/ou prudentielles le cadre spécifique devrait-il contenir et quelles seraient leurs interactions avec les règles générales existantes relatives à toutes les titrisations et avec les règles spécifiques pour les titrisations STS?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.4 Finance durable numérique

La pandémie actuelle de COVID-19 met en évidence le rôle clé de la numérisation dans la vie quotidienne, tant personnelle que professionnelle, de nombreux Européens. Cependant, elle a également révélé la manière dont l'exclusion numérique peut exacerber l'exclusion financière, un risque qu'il convient d'atténuer.

La numérisation transforme la façon dont les services financiers sont fournis aux entreprises et aux citoyens européens tel que l'indique le [rapport d'étape du groupe de travail sur le financement numérique des objectifs de développement durable \(ODD\) du Secrétaire général des Nations unies](#), la finance numérique offre des possibilités très diverses aux citoyens du monde entier en facilitant les paiements, l'épargne, les investissements ou l'assurance. Toutefois, la finance numérique comporte également de nouveaux risques, tels que l'aggravation de la fracture numérique. Il est donc primordial de veiller à exploiter pleinement le potentiel de la numérisation dans le domaine de la finance durable, tout en atténuant de manière appropriée les difficultés qui y sont associées. Dans ce contexte, la Commission a lancé une consultation consacrée à la finance numérique.

Dans le domaine de la finance durable, les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage automatique peuvent contribuer à mieux déterminer et évaluer dans quelle mesure les activités d'une entreprise, un gros portefeuille d'actions ou les actifs d'une banque sont durables. L'application de la technologie des chaînes de blocs et de l'internet des objets peut permettre d'accroître la transparence et la responsabilité dans le domaine de la finance durable, par exemple grâce à la publication automatisée d'informations et à la traçabilité de l'utilisation des produits pour les obligations vertes.

Question n° 57: Pensez-vous qu'une action politique de l'UE est nécessaire afin de contribuer à maximiser le potentiel des outils numériques en vue d'intégrer la durabilité dans le secteur financier?

- Oui
- Non

- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 57.1 Dans l’affirmative, quel type de mesures l’UE devrait-elle prendre et existe-t-il des initiatives que vous souhaiteriez que la Commission européenne envisage ?

Veillez indiquer au maximum 3 mesures et au maximum 3 initiatives existantes:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

En particulier, la numérisation peut permettre aux citoyens et aux investisseurs de détail de participer aux efforts locaux visant à renforcer la résilience climatique. Par exemple, [M-Akiba](#) est une obligation de détail émise par le gouvernement du Kenya qui vise à renforcer l’inclusion financière pour le développement économique. Les fonds récoltés grâce à l’émission des obligations M-Akiba sont consacrés à des projets de développement des infrastructures, nouveaux ou en cours.

Question n° 58: Estimez-vous que les autorités publiques, y compris l’UE et les États membres, devraient soutenir l’élaboration de solutions de finance numérique susceptibles d’aider les consommateurs et les investisseurs de détail à mieux canaliser leur argent en vue de financer la transition?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 58.1 Dans l’affirmative, veuillez expliquer quelles actions seraient pertinentes selon vous et quelle autorité publique serait la mieux placée pour les mener à bien?

Veillez indiquer au maximum 3 actions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 59: À votre avis, l'UE, les États membres ou les autorités locales devraient-ils utiliser les outils numériques pour faire participer les citoyens de l'UE au cofinancement de projets locaux durables?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 59.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser, en particulier si vous pensez que l'UE a un rôle à jouer concernant une intervention, notamment un soutien financier:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.5. Réserve de projets

De manière générale, la réserve de projets existants (disponibilité de projets durables pouvant bénéficier d'un financement et dans lesquels il est possible d'investir) est considérée comme insuffisante pour répondre à la demande actuelle des investisseurs en matière de projets durables. La rentabilité des modèles économiques existants joue un rôle, certains projets (par exemple dans le domaine des énergies renouvelables) étant plus finançables que d'autres (par exemple dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle). Il sera essentiel de déterminer les principaux obstacles dans la réglementation et sur le marché, qui existent au niveau européen et national afin de résoudre le problème de la réserve de projets. Veuillez noter que les questions relatives aux mesures d'incitation sont traitées au point 2.6.

Question n° 60: Quels sont, selon vous, les principaux obstacles dans la réglementation et sur le marché qui empêchent l'augmentation du nombre de projets durables?

Veillez indiquer au maximum 3 actions pour chaque:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 61: Pensez-vous que les États membres ont un rôle à jouer pour lever ces obstacles au moyen de leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 61.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 60 et fournir des détails:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 62: Selon vous, comment l'UE peut-elle faciliter l'adoption d'outils et de cadres pour la finance durable par les PME et les petits investisseurs professionnels?

Veillez indiquer au maximum 3 actions que vous souhaiteriez voir au niveau de l'UE:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 63: La transition vers une économie durable nécessitera des investissements importants dans la recherche et l'innovation afin de pouvoir commercialiser rapidement des solutions prometteuses et transformationnelles en matière de recherche et d'innovation, notamment d'éventuelles inventions ou modèles économiques novateurs et révolutionnaires.

Comment l'UE pourrait-elle garantir que les outils financiers créés pour accroître les flux d'investissement durables transforment la recherche et l'innovation en opportunités d'investissement (finançables)?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 64: En particulier, jugeriez-vous utile que la taxinomie de l'UE comporte une catégorie pour la recherche et l'innovation?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 65: Estimez-vous que l'UE devrait prendre des mesures supplémentaires dans les domaines suivants:

			Je ne sais
--	--	--	------------

	Oui	Non	pas /sans avis
Renforcer l'ingénierie financière pour les projets durables dans le domaine de la recherche et de l'innovation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aider au développement de projets de recherche et d'innovation pour atteindre des stades de préparation à l'investissement, avec des volumes, des échelles et des profils de risque et de rémunération qui intéressent les investisseurs (c'est-à-dire des projets prêts et finançables que les investisseurs privés peuvent facilement identifier)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mieux identifier les domaines de recherche et d'innovation dans lesquels l'intervention publique est essentielle pour attirer des financements privés?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Garantir un alignement et des synergies entre Horizon Europe et d'autres programmes/fonds de l'UE?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mener davantage de recherches pour faire face aux risques élevés associés aux investissements durables dans la recherche et l'innovation (par exemple, cadres politiques et conditions du marché)?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Identifier et coordonner les efforts en matière de recherche et d'innovation aux niveaux européen, national et international afin de maximiser la valeur et d'éviter la duplication des efforts?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faciliter le partage d'informations et d'expériences concernant les modèles économiques sobres en carbone qui ont fait leurs preuves, les lacunes en matière de recherche et les solutions novatrices?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accroître la capacité des entrepreneurs et des PME de l'UE à innover et à prendre des risques?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Question n° 65.1 Si nécessaire, veuillez expliquer vos réponses à la question n° 65:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.6 Mesures d'incitation visant à augmenter les investissements durables

Si les marchés des actifs financiers durables et les pratiques de prêt écologiques connaissent un essor constant, ils restent insuffisants pour financer l'ampleur des investissements supplémentaires qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'environnement et de climat, notamment la neutralité climatique à l'horizon 2050. Par exemple, actuellement, les émissions d'actifs financiers durables (obligations, actions) et les prêts durables des entreprises ne répondent pas à l'intérêt croissant des investisseurs. L'objectif du plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe, publié le 14 janvier 2020, est de mobiliser, par l'intermédiaire du budget de l'UE et des instruments associés, au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements durables privés et publics au cours de la prochaine décennie. Cette section vise à déterminer s'il existe des défaillances du marché ou des obstacles qui empêcheraient l'essor de la finance durable et, si oui, quels types d'incitations financières publiques pourraient contribuer à y remédier.

Question n° 66: À votre avis, le système financier de l'UE est-il confronté à des obstacles et à des dysfonctionnements du marché qui entravent les investissements durables?

- 1 - Il ne fonctionne pas bien du tout
- 2 - Il ne fonctionne pas si bien
- 3 - Avis partagé
- 4 - Il fonctionne plutôt bien
- 5 - Il fonctionne très bien
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 66.1 Si nécessaire, veuillez expliquer vos réponses à la question n° 66:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 67: Selon vous, dans quelle mesure les éventuelles incitations publiques pour les émetteurs et les prêteurs stimuleraient-elles le marché des investissements durables?

- 1 - Pas du tout efficaces

- 2 - Plutôt inefficaces
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt efficaces
- 5 - Très efficaces
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 67.1 Étant donné que vous estimez que des incitations publiques sont tout particulièrement nécessaires, selon vous, quelle(s) incitation(s) spécifique(s) soutiendrait(en)t l'émission de quels actifs financiers durables?

Veillez évaluer l'efficacité de chaque type d'actif pour chaque type de mesure d'incitation:

a) Subventions sans incidence sur les recettes pour les émetteurs:

	1 (Pas du tout efficaces)	2 (Pas efficaces)	3 (Avis partagé)	4 (Efficaces)	5 (Très efficaces)	Je ne sais pas/ sans avis
Obligations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fonds propres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez préciser quel(s) autre(s) type(s) d'actifs serai(en)t soutenu(s) par des subventions sans incidence sur les recettes pour les émetteurs:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser les raisons qui ont motivé vos réponses à la question n° 65.1 a) (fournir si possible des liens vers des éléments de preuve quantitatifs) et ajouter toute autre mesure d'incitation que vous souhaiteriez que la Commission envisage:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

b) Mécanismes d'atténuation des risques tels que les garanties et les instruments de financement mixte au niveau de l'UE:

	1 (Pas du tout efficaces)	2 (Pas efficaces)	3 (Avis partagé)	4 (Efficaces)	5 (Très efficaces)	Je ne sais pas/ sans avis
Obligations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fonds propres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez préciser quel(s) autre(s) type(s) d'actifs serai(en)t soutenus par des mécanismes d'atténuation des risques tels que des garanties et des instruments de financement mixte au niveau de l'UE:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser les raisons qui ont motivé vos réponses à la question n° 65.1 a) (fournir si possible des liens vers des éléments de preuve quantitatifs) et ajouter toute autre mesure d'incitation que vous souhaiteriez que la Commission envisage:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

c) Assistance technique:

	1 (Pas du tout efficace)	2 (Pas efficace)	3 (Avis partagé)	4 (Efficace)	5 (Très efficace)	Je ne sais pas/ sans avis
Obligations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fonds propres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez préciser quel(s) autre(s) type(s) d'actifs serai(en)t soutenu(s) par l'assistance technique:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser les raisons qui ont motivé vos réponses à la question n° 65.1 a) (fournir si possible des liens vers des éléments de preuve quantitatifs) et ajouter toute autre mesure d'incitation que vous souhaiteriez que la Commission envisage:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

d) Toute autre mesure d'incitation du secteur public:

	1 (Pas du tout efficace)	2 (Pas efficace)	3 (Avis partagé)	4 (Efficace)	5 (Très efficace)	Je ne sais pas/ sans avis
Obligations	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prêts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Fonds propres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Veillez préciser les raisons qui ont motivé vos réponses (fournir si possible des éléments de preuve quantitatifs) et indiquer toute autre mesure d'incitation que vous souhaiteriez que la Commission envisage:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 68: Selon vous, pour les *investisseurs* (y compris les investisseurs de détail), dans quelle mesure les incitations financières potentielles contribueraient-elles à créer un marché viable pour les investissements durables?

- 1 - Pas du tout efficaces
- 2 - Plutôt inefficaces
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt efficaces
- 5 - Très efficaces
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 68.1 Étant donné que vous estimez que des incitations pour les investisseurs sont tout particulièrement nécessaires, quelle(s) incitation(s) spécifique(s) soutiendrait(en)t le mieux une augmentation des investissements durables?

Veillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Incitations du secteur public sans incidence sur les recettes
- Traitement prudentiel ajusté
- Garantie publique ou cofinancement
- Autres

Question n° 68.2 Veillez préciser quelle(s) autre(s) incitation(s) spécifique(s) soutiendrait(en)t le mieux l'augmentation des investissements durables:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser les raisons qui ont motivé votre réponse (fournir si possible des liens vers des éléments de preuve quantitatifs) et la catégorie d'investisseurs à laquelle elle(s) doit/doivent s'adresser (de détail, professionnels, institutionnels, autres):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 69: Selon vous, l'UE devrait-elle envisager de mettre en place des incitations spécifiques visant à faciliter l'accès au financement des PME exerçant des activités durables ou des PME qui souhaitent opérer une transition?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 69.1 Dans l'affirmative, quelles seraient d'après vous les trois principales actions que l'UE devrait privilégier pour y parvenir?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.7 L'utilisation d'outils et de cadres liés à la finance durable par les autorités publiques

Même si potentiellement le champ d'application de la finance durable est large, on considère souvent qu'elle se limite aux flux financiers privés sur les marchés des capitaux. Néanmoins, la frontière entre les financements publics et privés n'est pas toujours stricte et certains concepts généralement appliqués aux financements privés pourraient également être envisagés pour le secteur public, comme la taxinomie de l'UE. Cet état de fait est reconnu dans le [plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe](#) et la [loi sur le climat](#), dans lesquels la Commission s'est engagée à étudier comment le secteur public peut utiliser la taxinomie de l'UE dans le contexte du pacte vert pour l'Europe, au-delà du programme InvestEU. Le programme InvestEU, proposé dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'UE, combine des financements publics et privés et, lorsque la taxinomie sera en place (à partir de fin 2020), il servira de test en vue de son application pour les dépenses liées au secteur public.

Question n° 70: Selon vous, la taxinomie de l'UE, telle qu'elle est définie actuellement dans le [rapport du groupe d'experts techniques sur la finance durable](#), est-elle adaptée à une utilisation par le secteur public, par exemple pour classer les dépenses vertes et publier des informations les concernant?

- Oui
- Oui, mais en partie seulement
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 70.1 Veuillez expliquer quelle autorité publique pourrait l'utiliser, comment et à quelles fins:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 70.1 Veuillez expliquer quelle autorité publique pourrait l'utiliser, comment et à quelles fins et préciser les modifications qui seraient nécessaires pour l'adapter à l'usage prévu:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 70.1 Veuillez expliquer pourquoi vous estimez qu'il n'est pas adapté à une utilisation par les autorités publiques et comment, selon vous, remédier au mieux à ces causes:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 71: En particulier, la taxinomie de l'UE, telle qu'elle est définie actuellement dans le [rapport du groupe d'experts techniques sur la finance durable](#), est-elle adaptée à une utilisation par le secteur public, dans le domaine des marchés publics verts?

- Oui
- Oui, mais en partie seulement
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question 71.1 Si vous avez répondu «Non» ou «Oui, mais en partie seulement», veuillez expliquer pourquoi et comment, selon vous, remédier au mieux à ces causes:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 72: En particulier, la taxinomie de l'UE² devrait-elle jouer un rôle dans le contexte des cadres de dépenses publiques au niveau de l'UE, c'est-à-dire des programmes de dépenses de l'UE tels que les financements de l'UE, les fonds structurels et de cohésion et les règles de l'UE en matière d'aides d'État, le cas échéant?

² Les six objectifs environnementaux définis dans le règlement sur la taxinomie sont les suivants: (1) l'atténuation du changement climatique, (2) l'adaptation au changement climatique, (3) l'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines, (4) la transition vers une économie circulaire, (5) la prévention et le contrôle de la pollution, (6) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

- Oui, la taxinomie avec les objectifs climatiques et environnementaux énoncés dans le règlement sur la taxinomie
- Oui, mais seulement si la taxinomie de l'UE intègre des objectifs sociaux, comme le recommande le groupe d'experts techniques, et en fonction des conclusions du rapport que la Commission doit publier d'ici le 31 décembre 2021 conformément à la clause de révision de l'accord politique sur le règlement sur la taxinomie
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 72.1 Dans l'affirmative, quel rôle devrait-elle jouer et la taxinomie, telle qu'elle est actuellement définie dans le rapport du groupe d'experts techniques sur la finance durable, est-elle adaptée aux objectifs suivants?

- Dans le cadre de certains programmes de dépenses de l'UE
- Dans le cadre des règles de l'UE en matière d'aides d'État
- Autres

Veillez expliquer si la taxinomie de l'UE est adaptée à la finalité des programmes de dépenses de l'UE et quel rôle elle devrait jouer dans ce contexte:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer si la taxinomie de l'UE est adaptée à la finalité des règles de l'UE en matière d'aides d'État et quel rôle elle devrait jouer dans ce contexte:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer à quelle autre finalité la taxinomie de l'UE convient et quel rôle elle devrait jouer dans ce contexte:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 72.1 Dans l'affirmative, mais seulement si des objectifs sociaux sont inclus; selon vous, quel serait le rôle d'une taxinomie sociale, climatique et environnementale?

- Dans le cadre de certains programmes de dépenses de l'UE
- Dans le cadre des règles de l'UE en matière d'aides d'État
- Autres

Veillez expliquer quel est le rôle, selon vous, d'une taxinomie sociale, climatique et environnementale dans le contexte de certains programmes de dépenses de l'UE:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer quel est le rôle, selon vous, d'une taxinomie sociale, climatique et environnementale dans le contexte des règles de l'UE en matière d'aides d'État:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer dans quel autre contexte une taxinomie sociale, climatique et environnementale devrait jouer un rôle et préciser la nature de ce rôle:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 72.1 Si nécessaire, veuillez expliquer vos réponses à la question n° 72:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 73: Les émetteurs publics, y compris les États membres, devraient-ils être tenus d'utiliser une future norme de l'UE en matière d'obligations vertes pour l'émission d'obligations vertes, y compris l'émission d'obligations vertes souveraines au cas où ils décideraient d'émettre ce type de dette?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 73.1 Dans la négative, existe-t-il des spécificités concernant les émetteurs publics et les projets ou actifs financés que les orientations existantes en matière d'obligations vertes, élaborées par le groupe d'experts techniques, ne prennent pas en compte?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.8 Promouvoir les investissements durables transfrontaliers au sein de l'UE

Afin d'attirer et de favoriser les investissements transfrontaliers, les pouvoirs publics ont instauré une panoplie de services visant à promouvoir les investissements. Il s'agit par exemple d'informations sur le cadre juridique, de conseils sur le projet, notamment concernant le financement, de la recherche de partenaires et de lieux, d'une aide pour remplir les autorisations et de mécanismes de résolution des problèmes liés à des questions d'intérêt individuel ou général. Dans certains cas, un soutien spécifique est fourni pour des projets stratégiques ou des secteurs prioritaires.

Question n° 74: Estimez-vous que des services ciblés visant à promouvoir les investissements pourraient soutenir l'essor des investissements durables transfrontaliers?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 74.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quel type de services serait utile à cette fin:

Veuillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Informations sur les cadres juridiques
- Conseils personnalisés (par exemple sur les financements)
- Recherche de partenaires et de lieux
- Aide pour remplir les autorisations
- Mécanismes de résolution des problèmes
- Autres

Question n° 74.2 Veuillez préciser quel(s) autre(s) type(s) de services serait (en)t utile(s) à cette fin:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

2.9 Cadre européen de protection des investissements

afin de favoriser les investissements durables à long terme au sein de l'UE, il est essentiel que les investisseurs aient la certitude que leurs investissements bénéficieront dans les faits d'une protection tout au long de leur cycle de vie dans l'État dans lequel ils se trouvent. Le cadre européen de protection des investissements inclut les libertés fondamentales du marché unique, la protection de la propriété contre les expropriations, les principes de sécurité juridique, de confiance légitime et de bonne administration qui garantissent un environnement stable et prévisible, notamment des recours et l'application du droit au niveau des juridictions nationales. Ces éléments peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement transfrontalier, en particulier pour les investissements à long terme. Une consultation distincte sur la protection des investissements aura lieu prochainement, mais cette section a pour objectif d'examiner si les facteurs susmentionnés ont une incidence sur les projets durables en particulier, par exemple pour les

projets d'infrastructure et d'innovation à long terme qui sont nécessaires pour la transition industrielle de l'UE vers une économie durable.

Question n° 75: Estimez-vous que le cadre de protection des investissements a une incidence sur les décisions de réaliser des investissements durables transfrontaliers ?

Veillez choisir l'une des possibilités suivantes:

- La protection des investissements n'a **aucune incidence**
- La protection des investissements a **une faible incidence** (c'est l'un des nombreux facteurs à prendre en compte)
- La protection des investissements a **une incidence moyenne** (elle peut par exemple entraîner une augmentation des coûts)
- La protection des investissements a **une incidence significative** (par exemple, influence sur l'ampleur des investissements ou leur type)
- La protection des investissements est un facteur qui peut avoir **une incidence décisive** sur les décisions relatives aux investissements transfrontaliers et qui peut entraîner l'annulation d'investissements prévus ou le retrait d'investissements existants
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

2.10 Promouvoir la finance durable à l'échelle mondiale

Les défis financiers mondiaux posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement nécessitent une **coordination internationale**. Afin de compléter les travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) concernant les risques liés au climat et de la coalition des ministres des finances pour l'action climatique, principalement sur les questions budgétaires publiques et les politiques fiscales, **l'UE a lancé, avec les autorités publiques concernées de pays partageant les mêmes valeurs, [la plateforme internationale sur la finance durable](#)**. Cette plateforme a pour objectif de promouvoir des marchés intégrés pour des investissements durables sur le plan environnemental, au niveau mondial. Elle permettra d'approfondir la coordination internationale des approches et des initiatives qui sont fondamentales pour permettre aux investisseurs privés d'identifier et de saisir les possibilités d'investissement durable sur le plan environnemental à l'échelle mondiale, notamment dans les domaines de la taxinomie, de la publication d'informations, des normes et des labels.

Question n° 76: Pensez-vous que le niveau de coordination actuel entre les acteurs publics dans le domaine de la finance durable à l'échelon mondial est suffisant pour promouvoir la finance durable au niveau mondial et garantir des cadres et des actions cohérents visant à respecter l'accord de Paris et/ou les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies?

- 1 - Très insuffisant

- 2 - Plutôt insuffisant
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt suffisant
- 5 - Tout à fait suffisant
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 76.1 Quels sont les principaux facteurs qui font défaut au niveau international pour promouvoir davantage la finance durable à l'échelle mondiale et pour garantir des cadres et des actions cohérents?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 77: Que peut faire la Commission pour faciliter la coordination mondiale du secteur privé (financier et non financier) afin de respecter les objectifs de l'accord de Paris et/ou des ODD?

Veillez indiquer au maximum 3 propositions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 78: Selon vous, quels sont les principaux obstacles auxquels les investisseurs privés sont confrontés lorsqu'ils financent des projets et des activités durables sur les marchés émergents et dans les économies en développement?

Veillez sélectionner toutes les réponses pertinentes:

Veillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- L'absence au niveau international de cadres comparables en matière de finance durable (normes, taxinomies, publication d'informations, etc.)
- L'absence de projets durables clairement identifiables sur le terrain
- Le risque excessif (perçu ou réel) lié aux investissements
- Des difficultés pour évaluer les résultats des projets durables dans le temps
- Autres

Question n° 78.1 Veuillez indiquer quel est ou quels sont les principaux obstacles auxquels les investisseurs privés sont confrontés lorsqu'ils financent des projets et des activités durables sur les marchés émergents et dans les économies en développement:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 79: Selon vous, dans le cadre de la coopération internationale et de la politique de développement de l'Europe, comment l'UE peut-elle soutenir au mieux la mobilisation des investisseurs privés internationaux et nationaux pour financer des projets et des activités durables sur les marchés émergents et dans les pays en développement, tout en évitant les distorsions du marché ?

Veillez indiquer au maximum 3 propositions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 80: Comment les outils de l'UE liés à la finance durable (par exemple la taxinomie, les indices de référence, les exigences en matière de publication d'informations) peuvent-ils être utilisés pour contribuer à accroître le financement de projets et d'activités durables sur les marchés émergents et/ou dans les économies en développement?

Quels sont les outils les mieux adaptés pour contribuer à augmenter les flux financiers vers et au sein de ces pays et quelles difficultés pouvez-vous cerner en ce qui concerne leur mise en œuvre?

Veillez effectuer votre choix parmi les options suivantes:

- Tous les outils de l'UE dans le domaine de la finance durable sont déjà adaptés et peuvent être appliqués tels quels aux marchés émergents et/ou aux économies en développement
- Certains outils peuvent être appliqués, mais pas tous
- Ces outils doivent être adaptés aux spécificités locales des marchés émergents et/ou des économies en développement
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 80.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 80:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 80.1 Veuillez expliquer comment vous pensez que ces outils pourraient être adaptés:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 81: En particulier, pensez-vous que la taxinomie de l'UE est adaptée à son utilisation par les banques de développement, pour attirer les financements privés, soit par l'intermédiaire de garanties, soit au moyen d'un financement mixte pour des projets et des activités durables sur les marchés émergents et/ou dans les économies en développement?

- Oui
- Oui, mais en partie seulement
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question 81.1 Si vous avez répondu «Non» ou «Oui, mais en partie seulement», veuillez expliquer pourquoi et comment, selon vous, surmonter au mieux ces obstacles:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

3. Réduire et gérer les risques climatiques et environnementaux

Les risques climatiques et environnementaux, notamment les risques pertinents liés à la transition, et leurs éventuelles répercussions négatives au plan social, peuvent avoir un effet perturbateur sur nos économies et notre système financier, s'ils ne sont pas gérés correctement. Dans ce contexte, les trois autorités européennes de surveillance (AES) ont chacune élaboré des plans de travail sur la finance durable³. En s'appuyant, entre autres, sur les activités des AES, d'autres actions sont envisagées afin que tous les acteurs du système financier améliorent la manière dont ils gèrent les risques climatiques et environnementaux. En particulier, l'accord politique relatif au règlement sur la taxinomie impose à la Commission de publier un rapport sur les dispositions requises pour étendre ses exigences aux activités qui nuisent de manière significative à la durabilité environnementale (la taxinomie dite «brune»).

³ De plus amples informations sur les activités des AES en matière de finance durable sont disponibles sur les sites web des autorités. Voir en particulier la [stratégie de l'AEMF](#), le [plan d'action de l'ABE](#), et la [page web dédiée de l'AEAPP](#).

3.1 Déterminer l'exposition aux activités et aux actifs nuisibles et décourager les investissements dommageables pour l'environnement

Question n° 82: En particulier, pensez-vous que les actions existantes doivent être complétées par la création d'une taxinomie pour les activités économiques qui sont les plus exposées à la transition en raison de l'incidence négative qu'elles ont actuellement sur l'environnement (la taxinomie dite «brune») au niveau de l'UE, conformément à la clause de révision de l'accord politique sur le règlement sur la taxinomie?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 82.1 Dans l'affirmative, quel serait l'objectif d'une telle taxinomie b r u n e ?

Veillez (sélectionner toutes les réponses pertinentes):

Veillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Aider les superviseurs à définir et à gérer les risques climatiques et environnementaux
- Créer de nouveaux outils prudentiels, par exemple pour l'exposition aux secteurs qui génèrent de fortes émissions de CO2
- Faciliter la tâche des investisseurs et des établissements financiers qui souhaitent réduire volontairement leur exposition à ces activités
- Repérer les subventions dommageables pour l'environnement et y mettre un terme
- Autres

Question n° 82.2 Dans l'affirmative, veuillez indiquer quel(s) serai(en)t l'autre objectif/les autres objectifs d'une telle taxinomie brune:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 82.1 Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi vous n’êtes pas d’accord

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 83: Au-delà d’une taxinomie durable et d’une taxinomie brune, voyez-vous la nécessité d’une taxinomie qui couvrirait toutes les autres activités économiques se situant entre les deux extrémités du spectre et qui pourrait avoir une incidence négative ou positive plus limitée, conformément à la clause de révision de l’accord politique sur le règlement sur la taxinomie?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 83.1 Dans l’affirmative, quel devrait être l’objectif d’une telle taxinomie?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

3.2 Risque pour la stabilité financière

L’analyse et la compréhension de l’incidence des risques climatiques et environnementaux sur la stabilité financière s’améliorent, notamment grâce aux travaux des superviseurs et des banques centrales [voir par exemple le [réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier \(NGFS\)](#)], des régulateurs et des

centres de recherche. Toutefois, il reste d'importants progrès à réaliser pour bien comprendre et gérer l'incidence de ces risques.

Question n° 84: Le changement climatique aura une incidence sur la stabilité financière de deux manières principales: les risques physiques qui sont liés aux dommages causés par des événements liés au climat et les risques liés à la transition qui sont associés à l'effet des stratégies d'atténuation, surtout si celles-ci sont adoptées tardivement et soudainement. En outre, les effets de second ordre (par exemple l'incidence du changement climatique sur les prix de l'immobilier) peuvent affaiblir davantage l'ensemble du système financier.

D'après vous, de quelles manières principales le changement climatique touchera-t-il votre secteur?

Veillez sélectionner toutes les réponses pertinentes:

Veillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Risques physiques
- Risques liés à la transition
- Effets de second ordre
- Autres

Veillez préciser, si nécessaire, quels sont ces risques physiques:

Veillez fournir des liens vers des analyses quantitatives le cas échéant:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser, si nécessaire, quels sont ces risques physiques:

Veillez fournir des liens vers des analyses quantitatives le cas échéant:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez préciser, si nécessaire, quels sont ces effets de second ordre:

Veillez fournir des liens vers des analyses quantitatives le cas échéant:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer de quelle(s) autre(s) manière(s) le changement climatique touchera votre secteur :

Veillez fournir des liens vers des analyses quantitatives le cas échéant:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 85: Quelles sont les principales mesures prises dans votre secteur d'activité que vous jugez pertinentes et efficaces pour améliorer la gestion des risques climatiques et environnementaux?

Veillez indiquer au maximum 3 mesures prises dans votre secteur

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 86: Suite à la crise financière, l'UE a élaboré plusieurs nouveaux instruments macroprudentiels, en particulier pour le secteur bancaire (CRR /CRDIV), qui visent à prévenir les risques systémiques dans le système financier .

Estimez-vous que la panoplie actuelle d'instruments macroprudentiels destinée au secteur financier de l'UE est suffisante pour cerner et prévenir les risques systémiques potentiels liés au changement climatique qui pourraient mettre à mal la stabilité financière?

- 1 - Très insuffisante
- 2 - Plutôt insuffisante
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt suffisante
- 5 - Tout à fait suffisante
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 86.1 Si vous pensez que la panoplie actuelle d'instruments macroprudentiels destinée au secteur financier de l'UE n'est pas suffisante pour cerner et prévenir les risques systémiques potentiels liés au changement climatique, quelle solution proposez-vous?

Veillez indiquer au maximum 3 propositions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Cadre prudentiel pour l'assurance

Les assureurs gèrent de grands volumes d'actifs pour le compte des assurés et peuvent donc jouer un rôle important dans la transition vers une économie durable. Parallèlement, les engagements des compagnies d'assurance sont exposés à des risques en matière de durabilité. En outre, le secteur de l'assurance (et de la réassurance) joue un rôle essentiel dans la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles en mettant en commun les risques et en influençant les comportements en matière d'atténuation des risques. La [directive Solvabilité II](#) définit le cadre prudentiel des compagnies d'assurance. La Commission a demandé [l'avis technique de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles \(AEAPP\)](#) sur l'intégration des risques en matière de durabilité et des facteurs de durabilité de la directive Solvabilité II. [La Commission a également chargé l'AEAPP](#) d'examiner s'il existe une volatilité excessive des engagements dans le bilan ou des obstacles injustifiés qui entravent les investissements à long terme, dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II en 2020. La Commission a également chargé l'AEAPP d'examiner s'il existe une volatilité excessive de leur solvabilité qui pourrait entraver les investissements à long terme, dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II en 2020. L'AEAPP devrait rendre son avis final en juin 2020.

En septembre 2019, [l'AEAPP a déjà rendu un avis sur la durabilité dans le cadre de la directive Solvabilité II](#). L'AEAPP a déterminé d'autres pratiques que les compagnies d'assurance devraient adopter afin de garantir que les risques en matière de durabilité soient dûment pris en compte dans la gestion des risques des entreprises.

Sur cette base, la Commission pourrait envisager de clarifier les obligations des assureurs dans le cadre du réexamen de la directive Solvabilité II. Les parties prenantes seront bientôt invitées à commenter l'analyse d'impact initiale de la Commission en ce qui concerne le réexamen. La Commission lancera également une consultation publique dans le cadre du réexamen.

Question n° 87: Au-delà de la réglementation prudentielle, estimez-vous que l'UE devrait prendre des mesures supplémentaires pour mobiliser les compagnies d'assurance afin de financer la transition et de gérer les risques climatiques et environnementaux?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 87.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quelles mesures seraient pertinentes:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Cadre prudentiel pour la banque

Dans le cadre de la dernière révision du CRR/de la CRD, les colégislateurs ont convenu de trois actions visant à intégrer les considérations ESG dans la réglementation bancaire de l'UE:

- un mandat pour l'ABE afin d'évaluer et éventuellement de publier des lignes directrices concernant l'inclusion des risques ESG dans le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (article 98, paragraphe 8, de la CRD);
- l'obligation pour les grands établissements cotés en bourse de publier des informations sur les risques ESG (article 449 *bis* du CRR) (il est à noter que certaines banques relèvent également du champ d'application de la directive sur la publication d'informations non financières);
- un mandat pour l'ABE afin d'évaluer si un traitement prudentiel spécifique des expositions liées à des actifs ou à des activités associés de manière substantielle à des objectifs de durabilité serait justifié (article 501 *quater* du CRR).

Puisque les travaux sur les risques ESG n'en étaient qu'à leurs débuts, les colégislateurs ont convenu d'une approche progressive pour traiter ces risques. Toutefois, compte tenu des nouveaux objectifs du pacte vert pour l'Europe, on peut arguer qu'il y a lieu d'intensifier les efforts dans ce domaine afin de soutenir une transition plus rapide vers une économie durable et d'accroître la résilience des actifs physiques face aux risques climatiques et environnementaux. L'intégration des considérations de durabilité dans les modèles économiques des banques nécessite un changement de culture que leur structure de gouvernance doit refléter et soutenir efficacement.

Question n° 88: Estimez-vous qu'il est nécessaire d'intégrer les risques ESG dans la réglementation prudentielle de manière plus efficace et plus rapide, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 88.1 Dans l'affirmative, existe-t-il une catégorie d'actifs qui pourrait justifier un traitement plus sensible au risque? Existe-t-il d'autres mesures prudentielles qui pourraient contribuer à promouvoir de manière prudentielle le rôle du secteur bancaire de l'UE dans le financement de la transition vers une économie plus durable?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 89: Au-delà de la réglementation prudentielle, estimez-vous que l'UE devrait:

- 1. prendre de nouvelles mesures pour mobiliser les banques afin de financer la transition?**
 - 2. gérer les risques climatiques et environnementaux?**
- Oui, la première option, la seconde option ou les deux options
 - Non
 - Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 89.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quelle(s) mesure(s) serai(en)t pertinente(s):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 90: Au-delà des éventuelles mesures générales mentionnées à la section 1.6, des actions plus spécifiques liées à la gouvernance des banques favoriseraient-elles l'intégration, l'évaluation et l'atténuation des risques et des incidences en matière de durabilité dans les activités des banques?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 90.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quelles mesures seraient pertinentes:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Gestionnaires d'actifs

Traditionnellement, l'intégration des facteurs de durabilité matérielle dans les portefeuilles, tant en ce qui concerne leur sélection que leur gestion, ne tient compte que de leur incidence sur la situation financière et le rendement futur des titres d'un portefeuille (c'est-à-dire la perspective «extérieur-intérieur» ou «importance relative»). Cependant, les gestionnaires d'actifs doivent également tenir compte de l'incidence d'un portefeuille sur la société et l'environnement (c'est-à-dire la perspective «intérieur-extérieur» ou «importance relative des questions environnementales et sociales»). Ces deux dimensions de l'importance relative sont au cœur du [règlement sur la publication d'informations](#) qui précise qu'une partie importante du marché des services financiers doit également tenir compte de leurs effets négatifs sur la durabilité (c'est-à-dire les effets induits négatifs)

Question n° 91: Pensez-vous qu'il serait utile d'adapter les règles relatives au devoir de loyauté, à l'intérêt supérieur des investisseurs/le principe de prudence, à la gestion des risques et aux structures et processus internes dans les règles sectorielles afin d'exiger qu'elles tiennent directement compte des effets négatifs des décisions d'investissement sur la durabilité (effets induits négatifs) et les intègrent?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 91.1 Dans l'affirmative, quelle solution proposeriez-vous?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Prestataires de retraite

En raison des engagements à long terme des prestataires de retraite, ils constituent une source importante de finance durable. Intrinsèquement, ils adoptent une approche à long terme, car les bénéficiaires des régimes de retraite attendent des flux de revenus sur plusieurs décennies. Par rapport à d'autres institutions, les politiques d'investissement à long terme des prestataires de retraite font que leurs actifs sont potentiellement plus exposés aux risques à long terme. Jusqu'à présent, les questions de la publication d'informations en matière de durabilité et de l'

intégration des facteurs ESG par les prestataires de retraite de l'UE ont été abordées dans les domaines des institutions de retraite professionnelle (IRP) («pilier II» - couvert au niveau de l'UE par la [directive IRP II](#)) et des régimes privés volontaires de retraite personnelle («pilier III» - couvert au niveau de l'UE par le [règlement PEPP](#)) dès 2016 et 2017 respectivement. La Commission réexaminera la directive IRP II d'ici janvier 2023 et présentera un rapport sur sa mise en œuvre et son efficacité.

Toutefois, selon un [test de résistance des IRP que l'AEAPP a réalisé en 2019](#) et qui a évalué pour la première fois l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des risques et la répartition des investissements des IRP, seules environ 30 % des IRP de l'UE disposent d'une stratégie visant à gérer les risques liés aux facteurs ESG pour leurs investissements. En outre, alors que la plupart des IRP affirment avoir pris des mesures appropriées pour déterminer les risques ESG de leurs investissements, seulement 19 % d'entre elles évaluent l'incidence des facteurs ESG sur les risques et les rendements des investissements³. Enfin, l'étude a fourni une analyse quantitative préliminaire du portefeuille d'investissement (avec près de 4 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion, le secteur des institutions de retraite professionnelle (IRP) de l'EEE est un acteur important sur les marchés financiers) qui indiquerait une exposition importante des IRP de l'échantillon à des secteurs d'activité produisant des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre.

En 2017, la Commission a mis sur pied un groupe d'experts de haut niveau sur les retraites afin qu'il fournisse des conseils stratégiques sur les questions liées aux pensions complémentaires. [Dans ce rapport, le groupe a recommandé](#) que l'UE, ses États membres et les partenaires sociaux clarifient davantage la manière dont les prestataires de retraite peuvent prendre en compte l'incidence des facteurs ESG sur les décisions d'investissement et mettre au point des outils et des méthodes rentables pour évaluer la vulnérabilité des prestataires de retraite de l'UE aux risques en matière de durabilité environnementale et sociale à long terme. Le groupe a également souligné que, dans le cas des IRP qui sont des fonds collectifs, il pourrait être difficile de prendre des décisions concernant les investissements ESG qui concilient les opinions éventuellement divergentes des membres et des bénéficiaires individuels. En outre, en 2019, l'AEAPP a émis un avis relatif au contrôle de la gestion des risques ESG auxquels sont confrontées les IRP.

³ L'analyse montre d'importantes disparités concernant la préparation des régimes de retraite à l'intégration des facteurs de durabilité qui semble corrélée à l'état d'avancement des cadres nationaux. La directive IRP II définit des critères d'harmonisation minimaux. Elle devait être transposée en droit national au plus tard en janvier 2019 (et on ne pouvait donc pas compter sur sa mise en œuvre avant fin 2018 pour l'enquête de l'AEAPP en vue du test de résistance de 2019).

Question n° 92: L'UE devrait-elle étudier les possibilités permettant d'améliorer l'intégration des ESG et la publication d'informations au-delà de ce qu'exige actuellement le cadre réglementaire pour les prestataires de retraite?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 92.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quelles mesures seraient pertinentes d'après vous:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 93: Plus généralement, comment les prestataires de retraite peuvent-ils contribuer à la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux de l'UE de manière plus proactive, également dans l'intérêt de leurs performances durables à long terme? Comment l'UE peut-elle faciliter la participation des prestataires de retraite à cette transition?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 94: Dans la perspective du réexamen de la directive IRP II prévu en 2023, l'UE devrait-elle renforcer l'intégration des préférences ESG des membres et des bénéficiaires dans les stratégies d'investissement et dans la gestion et la gouvernance des IRP?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 94.1 Dans l'affirmative, comment y parvenir, compte tenu du fait que les IRP sont des fonds collectifs dont les membres peuvent avoir des avis divergents concernant l'intégration des ESG?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

3.3 Agences de notation de crédit

Le [règlement 1060/2009](#) exige des agences de notation de crédit (ANC) qu'elles prennent en compte tous les facteurs «importants» concernant la probabilité de défaut de l'émetteur ou de l'instrument financier lorsqu'elles émettent ou modifient une notation de crédit ou des perspectives de notation. Cela couvre également les facteurs ESG. Selon [l'avis de l'AEMF sur les questions de durabilité des notations de crédit et les exigences en matière de publication d'informations](#), la mesure dans laquelle les facteurs ESG sont pris en compte peut varier considérablement d'une catégorie d'actifs à l'autre, en fonction des méthodes de chaque agence de notation.

Suite au [plan d'action de 2018 intitulé «Financer la croissance durable»](#), en réponse aux préoccupations concernant la mesure dans laquelle les agences de notation prennent en compte les facteurs ESG, l'AEMF a adopté des lignes directrices relatives aux exigences en matière de publication des notations de crédit et des perspectives de notation. Les [lignes directrices de l'AEMF relatives à ces exigences en matière de publication d'informations](#) s'appliqueront à compter d'avril 2020. Conformément à ces lignes directrices, les agences de notation doivent indiquer dans quels cas les facteurs ESG sont les principaux facteurs qui motivent la modification de la notation de crédit ou des perspectives de notation. Par conséquent, la situation actuelle évoluera dans les mois à venir. En 2021, les services de la Commission ont l'intention de faire rapport sur les progrès accomplis en matière de publication des considérations ESG par les agences de notation.

Question n° 95: Comment évalueriez-vous la transparence de l'intégration des facteurs ESG dans les notations de crédit par les agences de notation?

- 1 - Pas du tout transparente
- 2 - Plutôt pas transparente
- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt transparente
- 5 - Très transparente
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 95.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 95:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 96: Comment évalueriez-vous l'efficacité de l'intégration des facteurs ESG dans les notations de crédit par les agences de notation?

- 1 - Pas du tout efficace
- 2 - Plutôt inefficace

- 3 - Avis partagé
- 4 - Plutôt efficace
- 5 - Très efficace
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 96.1 Si nécessaire, veuillez expliquer votre réponse à la question n° 96:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 97: Au-delà des lignes directrices, l'UE devrait-elle, selon vous, prendre d'autres mesures dans ce domaine?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 97.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser quel type de mesure vous envisagez pour résoudre les problèmes constatés. En particulier, l'UE devrait-elle envisager une intervention réglementaire?

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

3.4. Comptabilisation du capital naturel ou «empreinte écologique».

Des outils internes, tels que la pratique de la comptabilisation du capital naturel, peuvent aider les entreprises à prendre des décisions éclairées en fonction de l'incidence de leurs activités sur les facteurs de durabilité. **La comptabilisation du capital naturel ou l'«empreinte écologique»** peut contribuer à la gestion des performances et à

la prise de décision des entreprises en établissant une cartographie explicite des incidences (c'est-à-dire de l'empreinte écologique de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur) et de leurs dépendances à l'égard des ressources naturelles et en leur attribuant une valeur monétaire. Afin d'assurer une gestion adéquate des risques environnementaux et des possibilités d'atténuation, et pour réduire les coûts de transaction qui y sont associés, la Commission aidera les entreprises et d'autres parties prenantes à élaborer des **pratiques comptables normalisées concernant le capital naturel** au sein de l'UE et au niveau international.

Question n° 100: Y a-t-il des initiatives spécifiques existantes (par exemple, privées, publiques ou autres) que vous suggérez à la Commission de prendre en considération afin d'aider davantage d'entreprises et d'autres parties prenantes à mettre en œuvre des pratiques comptables normalisées concernant le capital naturel et l'empreinte écologique au sein de l'UE et au niveau international?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 98.1 Si oui, veuillez indiquer au maximum 3 initiatives:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

3.5. Améliorer la résilience face aux effets négatifs du climat et de l'environnement

(Veuillez noter que la Commission prépare également une actualisation de la stratégie d'adaptation de l'Union. Une consultation publique spécifique sera bientôt lancée).

Données sur les pertes et les risques physiques liés au climat

L'accès à des données pertinentes pour la prise de décision aide les investisseurs et les propriétaires d'actifs, qu'il s'agisse d'entreprises, de citoyens ou des pouvoirs publics, à s'orienter et à gérer les effets négatifs accrus du changement climatique. Si de nombreuses entreprises d'assurance non-vie ont acquis des connaissances importantes, la plupart des autres établissements financiers et des acteurs économiques ont une compréhension limitée des risques physiques (croissants) liés au climat.

Par conséquent, il est essentiel d'avoir une compréhension plus large et plus précise des pertes actuelles dues aux événements climatiques et météorologiques afin d'évaluer les effets macroéconomiques qui déterminent les

environnements d'investissement. Il pourrait également être utile de mieux calibrer et adapter les modèles de risques physiques liés au climat qui sont nécessaires pour éclairer les décisions d'investissement à venir, pour débloquer les investissements publics et privés en matière d'adaptation et de résilience et pour renforcer la résilience de l'économie et de la société de l'UE face aux effets inévitables du changement climatique.

Question n° 99: Selon vous, la Commission européenne devrait-elle prendre des mesures pour améliorer la disponibilité, la facilité d'utilisation et la comparabilité des données sur les pertes et les risques physiques liés au climat dans l'ensemble de l'UE?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 99.1 Dans l'affirmative, pour le(s)quel(s) des types de données suivants la Commission européenne devrait-elle prendre des mesures en vue d'en améliorer la disponibilité, la facilité d'utilisation et la comparabilité dans l'ensemble de l'UE?

Veuillez sélectionner autant de réponses que vous le souhaitez.

- Données relatives aux pertes
- Données relatives aux risques physiques

Veillez indiquer pourquoi vous pensez que la Commission européenne devrait prendre des mesures pour améliorer la disponibilité, la facilité d'utilisation et la comparabilité des données sur les pertes liées au climat dans l'ensemble de l'UE:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez indiquer pourquoi vous pensez que la Commission européenne devrait prendre des mesures pour améliorer la disponibilité, la facilité d'utilisation et la comparabilité des données sur les risques physiques liés au climat dans l'ensemble de l'UE:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

--

Gestion financière des risques physiques

Selon un [rapport de l'Agence européenne pour l'environnement, au cours de la période 1980-2017](#), 65 % des pertes économiques directes dues aux catastrophes climatiques n'étaient pas couvertes par les assurances dans les pays de l'UE et de l'AELE, avec de fortes disparités en fonction des États membres, des risques et des types d'assurés. La disponibilité et le caractère abordable des outils de gestion des risques financiers liés aux catastrophes naturelles varient considérablement au sein de l'UE, notamment en raison des différences en termes de choix et des préférences culturelles en matière de gestion financière ex ante et ex post en cas de catastrophe. Alors que le secteur financier (et en particulier le secteur de l'assurance) peut jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la gestion des risques financiers découlant des effets négatifs du climat en absorbant les pertes et en favorisant la résilience, [l'AEAPP averti que l'assurabilité risque de devenir une préoccupation croissante](#). Les mesures visant à maintenir et à élargir les mécanismes de transfert des risques pourraient donc nécessiter des politiques gouvernementales (potentiellement temporaires).

En outre, la flambée actuelle de COVID-19 met en évidence le risque croissant lié aux pandémies en particulier, dont la fréquence augmentera avec la réduction de la biodiversité et de l'habitat de la faune sauvage. Le [rapport Frontières 2016 du PNUÉ sur les problèmes émergents d'ordre environnemental](#) montre que ces maladies peuvent menacer le développement économique.

Dans ce contexte, les obligations à effet social et les obligations catastrophe pourraient jouer un rôle crucial: les premières pour orienter l'utilisation des fonds vers le système de santé (par exemple, la première obligation liée à un vaccin que l'IFFIM a émise en 2006) et les secondes pour élargir les possibilités de financement dont disposent les assureurs en matière de réassurance contre les catastrophes. Ces instruments permettraient de mobiliser le plus large éventail possible de financements privés, parallèlement aux budgets publics, afin de contribuer à la résilience des systèmes de santé et économiques de l'UE, par l'intermédiaire de la prévention et de la réassurance.

Question n° 100: L'UE a-t-elle un rôle à jouer pour promouvoir une plus grande égalité d'accès aux mécanismes de gestion des risques financiers liés au climat pour les entreprises et les citoyens de l'UE?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 100.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer dans quelle mesure vous pensez que les mesures suivantes pourraient être utiles:

--	--	--	--

	1 (Pas du tout utile)	2 (Plutôt pas utile)	3 (Avis partagé)	4 (Plutôt utile)	5 (Très utile)	s. o.
Soutien financier en faveur de l'élaboration de modèles plus précis pour les risques physiques liés au climat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sensibiliser aux risques physiques liés au climat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Promouvoir les exigences ex ante de «reconstruction en mieux» afin d'améliorer la résilience future des régions et/ou des secteurs concernés après une catastrophe naturelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faciliter les partenariats public-privé afin d'étendre la couverture d'assurance abordable et complète correspondante.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réformer le soutien financier de l'UE après une catastrophe.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soutenir la création de produits financiers alternatifs (par exemple, les obligations catastrophe) offrant une protection /couverture contre les pertes financières liées aux événements climatiques ou environnementaux.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Conseiller les États membres sur leurs cadres nationaux relatifs à l'assurance contre les catastrophes naturelles et à l'indemnisation et la reconstruction après une catastrophe.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place des réglementations en fixant des caractéristiques de performances minimales pour les systèmes nationaux de gestion financière des catastrophes liées au climat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer un mécanisme européen de transfert des risques pour les catastrophes liées au climat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autres						



Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE apporte un soutien financier en faveur de l'élaboration de modèles plus précis pour les risques physiques liés au climat:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE sensibilise aux risques physiques liés au climat:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE promeuve les exigences ex ante de «reconstruction en mieux» afin d'améliorer la résilience future des régions et/ou des secteurs concernés après une catastrophe naturelle:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE facilite les partenariats public-privé afin d'étendre la couverture d'assurance abordable et complète correspondante:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE réforme le soutien financier de l'UE après une catastrophe:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE soutienne la création de produits financiers alternatifs (par exemple, les obligations catastrophe) offrant une protection/couverture contre les pertes financières liées aux événements climatiques ou environnementaux:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE conseille les États membres sur leurs cadres nationaux relatifs à l'assurance contre les catastrophes naturelles et à l'indemnisation et la reconstruction après une catastrophe:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE mette en place des réglementations en fixant des caractéristiques de performances minimales pour les systèmes nationaux de gestion financière des catastrophes liées au climat:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer pourquoi vous pensez qu'il serait utile que l'UE crée un mécanisme européen de transfert des risques pour les catastrophes liées au climat:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Veillez expliquer quelle(s) autre(s) mesure(s) l'UE pourrait prendre à cet égard:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 101: En ce qui concerne plus particulièrement l'assurabilité des risques liés au climat, pensez-vous que l'UE a un rôle à jouer dans ce domaine?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 101.1 Dans l'affirmative, quelles sont les actions que vous jugeriez utiles ?

En particulier, l'UE peut-elle agir pour améliorer l'offre de produits et de services visant à réduire les risques de catastrophes liées au climat, renforcer la capacité des assureurs à promouvoir une plus grande résilience de leurs assurés au-delà d'un simple rôle de compensation?

Par exemple, dans son [avis sur la durabilité associée à la directive Solvabilité II](#), l'AEAPP mentionne «la "souscription d'impact" qui comprend la création de nouveaux produits d'assurance, des ajustements concernant la conception et le prix des produits et l'engagement auprès des pouvoirs publics sans négliger les principes actuariels de sélection et de tarification des risques».

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 101.2 Dans l’affirmative, veuillez expliquer quelles actions et les effets escomptés (élevés, moyens, faibles):

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 101.2 Dans la négative, veuillez expliquer la réponse que vous avez fournie aux questions n° 101 et n° 101.1:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Question n° 102: Selon vous, les investisseurs et/ou les établissements de crédit devraient-ils, lorsqu’ils accordent un financement, être tenus de procéder à une évaluation des risques environnementaux et climatiques potentiels à long terme concernant le projet, l’activité économique ou d’autres actifs?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Question n° 102.1 Quelles actions l’UE devrait-elle entreprendre?

Veuillez indiquer au maximum 3 actions:

2000 caractère(s) maximum

y compris les espaces et les sauts de ligne, suivant une méthode de comptage des caractères plus restrictive que celle employée par le logiciel MS Word.

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez fournir des informations supplémentaires (un document de position ou un rapport, par exemple) ou soulever des points spécifiques qui ne sont pas abordés dans le questionnaire, vous pouvez télécharger votre/vos document(s) supplémentaire(s) [ici](#).

Veillez noter que ces informations supplémentaires ne seront pas prises en compte si vous ne répondez à aucune réponse du questionnaire.

La taille du fichier ne peut pas dépasser 1 Mo.

Vous pouvez télécharger plusieurs fichiers.

Seuls les fichiers du type pdf,txt,doc,docx,odt,rtf sont autorisés